



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 020 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 3 juin 2010

Président

M. Steven Blaney

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 3 juin 2010

•(0905)

[Français]

Le président (M. Steven Blaney (Lévis—Bellechasse, PCC)):
Bonjour à tous.

[Traduction]

Bienvenue au Comité permanent des langues officielles. Conformément au paragraphe 108(3) du Règlement, nous examinons aujourd'hui l'immigration comme outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous recevons ce matin de nombreux témoins.

[Français]

Ce matin, on a une brochette de témoins que j'oserais presque qualifier d'impressionnante.

Premièrement, on a les représentants du Projet Métropolis, soit le chef de direction, M. Howard Duncan.

Welcome to our committee, Mr. Duncan.

On a aussi Mme Julie Boyer, qui est chef adjointe de direction du Projet Métropolis.

Bienvenue.

On a également le directeur général de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la FANE, M. Jean Léger.

Bienvenue.

Il est accompagné par M. Donald Kenny, à titre personnel, qui lui, est directeur du campus de Halifax à l'Université Sainte-Anne.

Bienvenue, monsieur Kenny.

Également, de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, on a le président Jean-Marie Nadeau. J'oserais presque dire qu'il est un habitué du comité. Ce matin, il est avec la coordonnatrice de l'immigration francophone, Mme Anne-Lise Blin.

Bienvenue à tous.

Sans plus tarder,

[Traduction]

J'invite M. Duncan et Mme Boyer à faire leur déclaration liminaire.

M. Howard Duncan (chef de direction, Projet Métropolis, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Merci beaucoup.

Je tiens à remercier le président d'avoir aimablement invité l'équipe du Projet Métropolis à s'exprimer devant le comité permanent. Julie Boyer et moi-même sommes heureux d'être parmi vous ce matin.

En ce qui concerne notre exposé liminaire, je voudrais commencer par vous présenter le Projet Métropolis, puis Julie clura par une description de nos activités à l'égard des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Métropolis est un réseau international de chercheurs universitaires, de représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales, piloté par le Canada. Ensemble, ils oeuvrent pour l'avancement de politiques sur la migration et la diversité en ayant recours à des méthodes de recherche empiriques. Au Canada, Métropolis soutient cinq centres de recherche universitaires (à Halifax, Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver) qui reçoivent du financement de 13 ministères pour mener un programme de recherche stratégique dans six domaines prioritaires déterminés par les bailleurs de fonds du gouvernement fédéral.

Les domaines prioritaires sont les suivants: l'intégration économique et au marché du travail; le logement et le voisinage; la citoyenneté et l'intégration sociale, culturelle et civique; la police, la justice et la sécurité; les familles, les enfants et les jeunes; et les collectivités d'accueil, au sein desquelles les chercheurs de Métropolis étudient les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Vingt universités canadiennes travaillent officiellement en partenariat avec les centres, sans compter la participation de chercheurs dans la plupart des autres établissements universitaires.

Chaque centre de recherche reçoit environ 325 000 \$ par année pour l'infrastructure et la recherche, et d'autres sources leur octroient à peu près 1 million de dollars additionnels par année. Le secrétariat du Projet Métropolis est responsable de l'administration générale, de la promotion, du développement du réseau et du transfert de connaissances.

Je tiens à souligner, cependant, que le secrétariat n'effectue aucune recherche et n'élabore aucune politique. Par le transfert de connaissances, nous éclairons la prise de décisions de nos partenaires du gouvernement fédéral, mais nous ne sommes pas chargés de concevoir les politiques. Par conséquent, nous ne sommes pas les porte-parole du gouvernement à l'égard de ses politiques et de ses programmes, et ce, même si nous sommes tous des employés de Citoyenneté et Immigration Canada.

Depuis 1996, Métropolis reçoit son financement par tranches quinquennales et son financement actuel se termine le 31 mars 2012.

Le Projet Métropolis international est une initiative non capitalisée de recherche stratégique regroupant environ 40 pays d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Australasie, mais aussi, dans une moindre mesure, d'Afrique et d'Amérique latine. Le secrétariat d'Ottawa gère ce projet international avec l'aide d'un bureau local de l'Université d'Amsterdam.

Le travail du secrétariat vis-à-vis du public consiste surtout à promouvoir nos recherches sur notre site Web et dans les journaux, ainsi qu'à organiser des congrès et des conférences au Canada et à l'étranger. Tous les ans, nos congrès national et international attirent environ un millier de personnes. Ils sont d'ailleurs considérés comme les congrès réguliers sur l'immigration et la diversité les plus courus et les plus importants au monde.

Par l'entremise de ces événements, nous essayons d'orienter nos recherches et notre réflexion politique vers les nouvelles tendances et les changements sociaux auxquels les gouvernements doivent s'intéresser. Les activités de Métropolis ont permis d'augmenter la sensibilisation aux questions de l'immigration et de la diversité, notamment celles liées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire car, comme vous l'expliquera dans quelques instants Julie Boyer, avant que nous n'établissions un réseau et organisations des débats, les recherches étaient bien maigres sur ce sujet.

En fait, nous désirons jouer un rôle énergique et positif pour aider les agences gouvernementales au Canada et à l'étranger à prendre des décisions fondées sur des faits.

Et maintenant, avec votre permission, je vais passer la parole à ma collègue, Julie Boyer.

[Français]

Mme Julie Boyer (chef adjointe de direction, Projet Métropolis, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Merci beaucoup, Howard.

C'est à Toronto, en 2007, après le lancement du Plan stratégique, que le Projet Métropolis a organisé, pour la première fois, un événement sur l'immigration francophone en situation minoritaire. Le but de la journée était de faire l'état des lieux de la recherche et de permettre aux représentants du gouvernement fédéral de formuler leurs besoins de recherche directement aux chercheurs et partenaires communautaires. Il n'y avait qu'une quarantaine de personnes présentes et moins de la moitié était des chercheurs qui examinaient ces enjeux. Nous avons retenu de cette journée que l'intégration économique est le premier pas vers la rétention des immigrants francophones, mais qu'il faut parler anglais pour trouver un emploi à l'extérieur du Québec. Il faut donc des organismes d'établissement francophones qui aident à l'intégration économique en anglais, mais qui développent des réseaux francophones.

Le succès du premier congrès et la venue de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne nous a incités à planifier un deuxième pré-congrès en 2008, à Moncton. Le but de cet événement était de poursuivre la discussion sur les défis d'intégration sociale en invitant plusieurs organismes communautaires et immigrants à partager leurs expériences sur le terrain. Les grandes questions abordées étaient liées à l'identité francophone au Canada et à la place des immigrants dans cette identité, ainsi qu'au travail de sensibilisation requis auprès des collectivités d'accueil.

Le troisième pré-congrès, tenu à Calgary en 2009, a attiré plus de 100 participants, dont le tiers était des chercheurs. Les intervenants se sont penchés longuement sur les obstacles à l'intégration. Le concept de double minorité ou triple minorité a émergé, c'est-à-dire des immigrants francophones dans un milieu majoritairement

anglophone, des membres d'une minorité visible et, dans plusieurs cas, des réfugiés ayant vécu des traumatismes avant le processus d'immigration.

Les chercheurs et intervenants communautaires affirment que dans les communautés francophones en situation minoritaire, qu'elles soient rurales ou urbaines, l'école est identifiée comme un agent de liaison communautaire et joue un rôle primordial dans l'intégration des enfants, mais aussi des parents. Certaines écoles offrent même aux parents des cours d'anglais comme langue seconde, en plus des cours de francisation, pour garder la famille dans la communauté francophone.

Le quatrième pré-congrès a eu lieu tout récemment, à Montréal, en 2010. Plus de 180 personnes y ont participé. L'auditoire était partagé également entre chercheurs, représentants communautaires et décideurs des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous avons invité Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada à faire le point sur leurs progrès, mais aussi sur les défis qui persistent dans ce dossier. Entre autres, une définition commune de « communauté francophone », la création d'un sentiment d'appartenance à une francophonie canadienne et non seulement locale, un rôle plus clair pour les municipalités et le renforcement des partenariats avec le secteur privé sont des défis, mais aussi des objectifs de travail concrets dans le dossier.

À l'occasion de cette journée, nous avons élaboré un recueil de pratiques exemplaires. Ce document, qui met en valeur les programmes et initiatives qui favorisent l'immigration francophone en situation minoritaire, a été conçu pour servir d'outil aux collectivités d'accueil, notamment dans la rétention des nouveaux arrivants. Le cahier de la recherche, qui comprend 16 capsules récentes, est aussi conçu comme un outil pour informer les décideurs des enjeux émergents dans ce dossier. Les membres du Comité permanent des langues officielles ont déjà reçu ces deux publications. Aujourd'hui, nous vous avons apporté la revue *Thèmes canadiens sur l'immigration et la diversité au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Elle fut produite en 2008 par le Projet Métropolis, en collaboration avec l'Association d'études canadiennes. Cela nous ferait plaisir de partager avec vous une liste de chercheurs du réseau de Métropolis qui étudient ces thématiques, leur domaine d'expertise et leurs coordonnées, si vous souhaitez les inviter à comparaître devant vous.

● (0910)

En guise de conclusion, depuis que le Projet Métropolis a créé un espace pour des discussions en profondeur entre chercheurs, décideurs et représentants communautaires, nous avons remarqué un accroissement de l'intérêt dans ce dossier. Davantage de chercheurs s'intéressent désormais à ces questions et y consacrent leurs projets. Nous espérons que notre contribution à la recherche servira les gouvernements et les communautés dans leurs efforts pour promouvoir l'immigration de langue officielle en situation minoritaire. Nous continuerons à explorer ces enjeux à Vancouver, le 23 mars 2011, et espérons que nous pourrons donner suite à vos recommandations.

• (0915)

Le président: Merci beaucoup, madame Boyer.

On va continuer avec M. Léger.

M. Jean Léger (directeur général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse): Merci, monsieur le président.

Je suis directeur de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Je suis accompagné de Donald Kenny, qui est directeur du campus d'Halifax de l'Université Sainte-Anne. Nous vous remercions de cette invitation aujourd'hui afin de parler d'immigration francophone et de vous donner notre perspective.

Depuis plusieurs années, la population des communautés francophones en situation minoritaire, et plus précisément celle de notre province, est en déclin. Ce décroissement de la population est provoqué par plusieurs choses: baisse de natalité, vieillissement de la population, exode rural, et bien d'autres facteurs. Pour faire face à cet enjeu, la communauté mise sur l'immigration comme étant une des solutions.

La mission principale de la FANE est de neutraliser l'assimilation des francophones de la province et de valoriser les deux langues officielles de notre pays. Ses principaux objectifs sont: de promouvoir les intérêts communs de la population francophone de la Nouvelle-Écosse; la concertation entre les associations, institutions, sociétés et organismes francophones de la Nouvelle-Écosse; d'agir à la fois comme groupe d'intérêt et à titre d'organisme de développement communautaire; d'agir comme porte-parole officiel de la population francophone de la Nouvelle-Écosse et d'assurer la survie linguistique, culturelle, économique, sociale et politique ainsi que le développement du peuple acadien en Nouvelle-Écosse.

Depuis ses débuts, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers, entre autres, dans les domaines scolaire, économique, politique, socioculturel, de la jeunesse, des femmes, des aînés, de l'alphabétisation, de l'immigration et des communications. C'est aussi la FANE qui a fait des pressions auprès du gouvernement provincial dans le dossier de l'adoption de la Loi sur les services en français en 2004, loi d'ailleurs en vigueur maintenant.

Depuis 2006, et ce, grâce à l'appui financier de Citoyenneté et Immigration Canada, CIC, et de l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, la FANE offre des services d'établissement aux immigrants francophones par l'intermédiaire de son programme d'immigration francophone. Nous desservons à ce jour environ 200 immigrants francophones en Nouvelle-Écosse. Les objectifs du projet d'immigration francophone de la FANE sont les suivants : accroître et retenir le nombre de nouveaux arrivants qui s'établissent en Nouvelle-Écosse; favoriser l'intégration de ces nouveaux arrivants dans la province, et plus spécifiquement au sein de la communauté acadienne et francophone, et accroître la capacité d'accueil et d'intégration des communautés acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Nous avons aussi participé à plusieurs reprises à des activités de recrutement à l'international, telles que Destination Canada, de concert avec la province. Nous participons à la stratégie de repopulation de la province en recommandant à la province des immigrants francophones potentiels au point de vue économique, dans le cadre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse reconnus par la communauté.

La communauté acadienne et francophone de notre province a réussi à s'inscrire dans la première stratégie provinciale sur l'immigration en 2005. Depuis ce jour, on voit une progression lente de l'immigration francophone en Nouvelle-Écosse. On peut dire que la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-

Écosse jouit d'une excellente relation avec l'Office de l'immigration, qui nous offre une capacité bilingue et investit une centaine de milliers de dollars dans le projet d'immigration francophone. Pour favoriser l'avancement du dossier de l'immigration francophone dans notre province, la FANE a mis sur pied, il y six ans, un comité provincial directeur formé des principaux acteurs communautaires, dont l'Université Sainte-Anne, avec la participation de nos principaux partenaires gouvernementaux, soit CIC et l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse. Un plan d'action quinquennal oriente nos actions. De plus en plus d'intervenants communautaires francophones s'intéressent et, surtout, s'engagent dans plusieurs aspects comme la formation, l'employabilité, les services aux immigrants en santé ou auprès des femmes immigrantes. Nous pouvons également compter sur d'excellents liens avec l'Office de l'immigration et le ministère de Citoyenneté et Immigration Canada, qui font partie du comité à titre d'observateurs.

Sur le plan régional en Atlantique, la Société Nationale de l'Acadie a également développé un plan de travail avec les différents intervenants des quatre provinces Atlantiques afin d'accentuer et de renforcer nos actions en promotion, concertation et collaboration. Nous participons aussi au Comité directeur CIC - Communautés francophones en situation minoritaire, qui est coordonné par la FCFA. Cependant, malgré ces plans et beaucoup d'enthousiasme, nous devons faire face à plusieurs défis de taille, en particulier les défis de l'immigration rurale. Mais certaines communautés se tirent bien d'affaires, comme la Baie Sainte-Marie ou la municipalité de Clare, dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse, en raison, entre autres, de la présence de l'Université Sainte-Anne.

Cependant, la région d'Halifax est un aimant naturel pour les immigrants en général, et une proportion de ces personnes sont francophones. Mais, à leur arrivée, les ressources pour leur offrir des services équivalents en français font défaut. Malgré ce que vous a exprimé la province récemment, lors de ces audiences et qui établissait que l'organisme ISIS, Immigrant Settlement and Integration Services, offrait des services en français et était un petit organisme, sachez, en réalité, qu'ISIS offre très peu de services en français — pratiquement aucun. Son site Web est uniquement en anglais et est gigantesque, comparativement aux ressources disponibles dans la communauté francophone.

• (0920)

Comme vous pouvez le comprendre, la communauté souhaite offrir ces services, mais n'est pas en mesure de le faire, faute de moyens. Les gouvernements invoquent souvent l'argument à savoir que nous ne pouvons pas recevoir de financement car nous n'avons pas les nombres d'immigrants requis. Bien entendu, nous n'avons pas les nombres requis puisque nous n'avons pas de services. C'est un cercle vicieux.

La même situation s'appliquait lorsque nous voulions nos écoles francophones, il fallait justifier les nombres. C'est difficile de sortir de ce cercle vicieux. On se souviendra qu'il a fallu des jugements de la Cour suprême pour que les francophones obtiennent leurs écoles.

Nous craignons que cela joue en défaveur de la communauté. Nous avons entendu le témoignage d'immigrants en Nouvelle-Écosse selon lesquels les francophones n'aient rien à offrir et qui demandent pourquoi ils se tourneraient vers nous. Comparativement à l'institution ISIS, la communauté offre donc peu de services.

Nous suggérons au gouvernement fédéral d'appuyer davantage financièrement les provinces en ce qui concerne la portion francophone de l'immigration. Nous reconnaissons que chacune des provinces a des clauses référant aux langues officielles, mais très peu sinon pas de financement, comme c'est le cas dans notre propre province, pour appuyer l'immigration francophone.

Nous nous félicitons de l'ouverture du gouvernement fédéral à la province du Nouveau-Brunswick, à ce chapitre, pour avoir investi 10 millions de dollars via la Feuille de route sur les langues officielles. Ce serait bien si le gouvernement fédéral dégageait aussi des sommes pour notre province et donnait ainsi un autre coup de pouce à l'avancement de la communauté en matière d'immigration francophone, surtout en ce qui a trait non seulement à l'accueil, mais aussi au recrutement.

En ce moment, on veut effectuer une campagne de recrutement, mais on n'a pas le financement nécessaire. On doit donc avancer avec presque rien, un petit site Web et le bouche-à-oreille, essentiellement.

Nous nous interrogeons aussi sur la capacité bilingue de CIC en Nouvelle-Écosse. Bien qu'il y ait une personne bilingue, l'ensemble du ministère offre très peu de services. On aimerait également que CIC joue davantage un rôle interministériel dans ce dossier. L'immigration est un projet de société, mais je crois que davantage de ministères du gouvernement fédéral devraient y être engagés. Je n'en nommerai que quelques-uns: Service Canada, Développement des ressources humaines Canada, Secrétariat rural ou l'APECA. Je pense que CIC devrait jouer un rôle interministériel, travailler conjointement avec ces ministères pour appuyer l'immigration francophone.

Au sujet des réfugiés aussi, notre clientèle comprend beaucoup de réfugiés, mais nous n'avons pas de financement. Le financement est versé essentiellement seulement à ISIS. Nous avons fait des demandes à CIC, mais CIC nous a récemment répondu que les fonds avaient déjà été donnés entièrement à ISIS, qu'il n'y en avait plus et qu'on verrait pour l'an prochain. C'est un peu frustrant.

Halifax accueille quelques réfugiés francophones, surtout de la région des Grands Lacs.

En ce moment, il y a un projet-pilote au Manitoba pour les réfugiés francophones. On aimerait que cela s'étende plus rapidement du côté des autres provinces, et en particulier de la Nouvelle-Écosse.

En terminant, nous tenons à vous exprimer clairement que la communauté veut prendre la responsabilité complète de l'accueil, de l'intégration et du recrutement des immigrants francophones en Nouvelle-Écosse, avec des ressources adéquates.

Le président: Je vous remercie, monsieur Léger.

Quand vous parlez des Grands Lacs, ce sont ceux d'Afrique, si j'ai bien compris?

M. Jean Léger: Oui.

Le président: D'accord, parfait.

Monsieur Kenny, vous avez la parole.

M. Donald Kenny (membre, directeur de campus, Université Sainte-Anne, Campus d'Halifax, Fédération acadienne de la

Nouvelle-Écosse): Bonjour, monsieur le président, ainsi qu'à tous les membres du comité parlementaire. Merci de votre invitation à venir témoigner sur un sujet aussi important pour nos communautés de langue officielle en situation minoritaire.

J'aimerais partager tout simplement deux histoires à succès touchant à l'intégration au marché du travail d'immigrants francophones dans la grande région de Halifax. Ces projets furent réalisés par l'Université Sainte-Anne, campus de Halifax. Les deux projets furent financés au moyen de l'Entente Canada - Nouvelle-Écosse relative au marché du travail. L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse agit à titre de gestionnaire d'une partie des fonds liés aux immigrants provenant de cette entente.

À la fin de ma présentation, je vous présenterai un certain nombre de recommandations que je considère comme importantes afin que le campus et la communauté soient en mesure de participer pleinement à l'intégration harmonieuse des immigrants francophones dans la grande région de Halifax.

La réalisation des deux projets a été rendue possible grâce au soutien considérable de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et du personnel du Conseil communautaire du Grand-Havre. Je tiens à les remercier de cette collaboration exceptionnelle et je souhaite qu'il soit possible, à l'avenir, de poursuivre ce partenariat unique auprès des immigrants francophones.

En réfléchissant à cette présentation, je me suis rendu compte que nous avons accompli beaucoup de chemin en peu de temps. Nos interventions dans ce secteur remontent à moins de trois ans. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souligner que cela a été accompli avec un employé à temps partiel et avec le soutien du personnel et des installations de l'Université Sainte-Anne. Tous les services de formation ou d'atelier furent offerts par du personnel occasionnel ou des bénévoles.

Nous avons donc réalisé deux projets jusqu'à maintenant. Ces derniers incluaient des formations et des expériences de travail pour des immigrants francophones. Plus particulièrement, nous avons offert des ateliers afin de faciliter l'intégration au milieu du travail, des formations en communication, en informatique, des stages de travail et, enfin, des expériences rémunérées en milieu de travail.

Le projet-pilote de 2009, d'une durée de 12 semaines et financé par l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse au montant de 38 000 \$, nous a permis de recruter, de former et d'offrir un stage en milieu de travail de deux semaines à sept participants. Le projet-pilote devait déterminer la faisabilité de gérer, à partir du campus, ce type de projet auprès des immigrants francophones, et d'établir une base de partenariat avec les partenaires communautaires francophones. Ce projet visait à faciliter la transition des participants vers le marché de l'emploi de la province. Les participants ne possédaient aucune expérience de travail au Canada. Tous les participants, sauf un, ont profité de la formation et du stage de travail. Des sept participants, deux ont obtenu un emploi à la suite de cette expérience de travail. Ils occupent d'ailleurs toujours ce même emploi.

Lors de diverses évaluations du projet-pilote, nous avons constaté que ce dernier était de trop courte durée et que le stage de travail de deux semaines devait être modifié afin de refléter la réalité du marché du travail de la province. En plus, une formation en anglais langue seconde devenait un besoin incontournable pour la plupart des participants au projet.

À la suite de ce projet-pilote, nous avons soumis à l'été 2009 une deuxième demande de financement à l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse afin d'obtenir un projet de plus longue durée. Le projet a débuté en octobre 2009. Ce projet, d'une durée de 25 semaines, incluait 10 semaines d'ateliers et 6 semaines de travail rémunéré. Nous avons terminé le projet à la fin de mars 2010 avec un budget alloué de 131 628 \$. Nous avons atteint les deux principaux résultats visés par le projet, soit que les immigrants participent à une expérience de travail pertinente ou que cette expérience les encourage à continuer leur éducation afin d'intégrer ultérieurement le marché du travail. Du groupe de 9 participants, 5 ont maintenant des emplois permanents, 3 désirent retourner aux études en septembre et 1 participant demeure sans emploi.

Nous avons soumis une troisième demande de financement à l'Office de l'immigration en février 2010 pour un projet de 52 semaines avec un budget de 328 457 \$. Ce montant va nous permettre d'offrir une formation et une expérience de travail durant toute l'année financière 2010-2011. Trois éléments principaux distinguent cette proposition des précédentes, soit la durée du projet qui passe à 52 semaines, la durée de l'expérience de travail rémunéré qui va de 6 à 16 semaines et l'inclusion d'une formation de 20 semaines en anglais langue seconde au campus. Nous utiliserons le programme financé par Citoyenneté et Immigration Canada. Il s'agit ici du programme de Cours de langue pour les immigrants au Canada, CLIC. Nous sommes en discussion avec l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse, et nous espérons conclure une entente prochainement.

● (0925)

Pour faire suite à cette expérience limitée auprès des immigrants francophones, et afin de poursuivre l'intégration harmonieuse de ces immigrants dans notre communauté minoritaire, nous faisons les recommandations suivantes.

Les autorités responsables de l'application de la Loi sur les langues officielles doivent continuer d'exercer un suivi rigoureux des services offerts aux communautés francophones minoritaires, incluant les services dévolus aux provinces.

Les services liés à l'intégration des immigrants francophones dans notre région, incluant les services et la formation en anglais langue seconde doivent être offerts prioritairement par des organismes francophones. Ce milieu francophone est fondamental afin de faciliter l'intégration sociale, culturelle et économique de ces immigrants dans notre communauté minoritaire.

Le financement approprié et pluriannuel doit être disponible. Il prendra en considération nos réalités minoritaires de langue officielle lors de l'atteinte des résultats des projets.

Les services d'intégration aux immigrants francophones, incluant ceux liés à l'intégration au marché du travail doivent être disponibles durant toute l'année.

Je vous remercie, et je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kenny. Auparavant, on va monter un peu au nord de la Nouvelle-Écosse, avec M. Nadeau.

Monsieur Nadeau, vous avez la parole.

M. Jean-Marie Nadeau (président, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick): Bonjour et merci de nous inviter à faire une courte présentation. Je vais mettre de côté mon texte pour qu'on puisse se parler un peu plus franchement. En « surfant » sur ce que le commissaire aux langues officielles disait la semaine dernière, je dis qu'il est peut-être temps qu'au Canada, les langues officielles cessent d'être un fardeau et deviennent une valeur fondamentale. Je dois dire

que je suis très fier de ce que le commissaire a dit, parce qu'il commence à parler le même langage que les communautés.

On se demande continuellement en quoi c'est encore suspect de vouloir aspirer à notre plein épanouissement et à notre plein développement, en quoi c'est encore une menace pour ce pays. C'est vraiment la question qu'on se pose. On aime ce pays, mais parfois on aimerait que ce pays nous aime plus et mieux, et qu'il mette aussi les moyens nécessaires à notre disposition. Actuellement, on nous en donne assez pour qu'on se « ferme la gueule » et on ne nous en donne pas assez pour qu'on prenne notre plein envol. C'est un peu en ce sens qu'on parle de l'immigration francophone. C'est parce que c'est devenu à la mode, mais il faut que ce soit plus qu'une mode. Il faut que cela se traduise aussi par des faits réels.

Je vous présente Anne-Lise Blin, qui est d'origine française et qui a été embauchée il y a deux ou trois semaines comme coordonnatrice provinciale pour l'immigration francophone. Bien sûr, le Nouveau-Brunswick a reçu 10 millions de dollars en 2008, mais on ne sait toujours pas si c'est ce que M. Harper a donné à Bernard Lord pour qu'il copréside sa campagne électorale ou si c'est le fruit des brillantes négociations du gouvernement Graham avec M. Harper. On s'en fout. Ce dont on ne se fout pas, cependant, c'est qu'il leur a fallu deux ans pour s'entendre sur la façon de l'investir. L'argent vient d'être débloqué seulement cette année, entre le gouvernement fédéral, son porte-parole et l'APECA. Pourquoi l'APECA, je ne le sais pas. Le porte-parole provincial dans l'utilisation de ces fonds et le Secrétariat de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick.

Le plus important, c'est qu'au moins ce soit fait, sauf que cette entente se terminera en 2013 et on aimerait, étant donné la difficulté qu'ils ont à négocier etc., qu'ils commencent à négocier immédiatement pour que l'entente soit renouvelée en 2013. Peut-être qu'en 2013, il n'y aura pas un bris et un arrêt de nos travaux alors qu'on s'est déjà mis à la tâche.

Moi-même j'ai été marié à une immigrante, une Française — de France — durant 38 ans, qui, malheureusement, est décédée le 8 mars dernier. Je pense qu'elle a été un modèle d'intégration. Dans le cas d'Anne-Lise, qui est aussi immigrante française, ce sont ses parents qui avaient été invités à immigrer ici. C'est la fille qui est venue et elle est en train de nous faire un petit Acadien ou une petite Acadienne, dans le moment. La naissance est prévue au mois de juillet.

En fait, la meilleure façon pour nous, les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, d'être Canadiens, c'est d'être pleinement Acadiens, c'est notre façon originale d'enrichir ce pays. C'est pour cela qu'on a aussi cette volonté d'intégrer et d'accueillir le maximum d'immigrants. On sait, malheureusement, comme partout ailleurs, qu'on ne fait plus assez de bébés et qu'on a besoin d'accueillir des immigrants francophones — oui, mais pas seulement francophones. Je pense qu'il y a des exemples d'histoires à succès au Québec; les Chiliens, les Colombiens, surtout les Latinos, sont ceux qui s'intègrent le mieux aux communautés francophones. C'est pourquoi nous, au Nouveau-Brunswick, voulons essayer d'aller chercher des immigrants dans la communauté latino. Je sais qu'il y a un jeune Colombien qui travaille à l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. Il s'est très bien intégré à la communauté. Je pense qu'il s'appelle Pablo, ou quelque chose comme ça.

Même nos amis africains viennent chez nous. On les aime tellement qu'on ne les appelle plus « Africains », on les appelle « Africadiens ». C'est l'expression d'une intégration. Cessons de faire des discours et agissons. Cela va servir aussi à améliorer l'image du Canada. Il faut que la place de la francophonie soit un peu mieux célébrée, un peu mieux reconnue.

C'est ce qui m'inquiète le plus. Il me semble que si c'est vraiment une composante fondamentale de notre identité canadienne, il va falloir qu'on fasse un peu plus de travail pour la faire grandir. D'ailleurs, je vais assister à une séance de travail que Mauril Bélanger va tenir lundi prochain au nom du Parti libéral, si j'ai bien compris. On est prêts à rencontrer le Parti conservateur, le NPD et même le Parti Rhinocéros, s'il le faut, pour faire comprendre que les Acadiens veulent contribuer à ce pays. Fini ce temps où les Acadiens étaient des demandeurs. On est devenus des contributeurs.

● (0930)

On a maintenant atteint un niveau d'éducation qui fait qu'on a envie, qu'on se sent confiants, de pouvoir accueillir chez nous de plus en plus d'immigrants et d'immigrantes. D'ailleurs, comme partout ailleurs au pays — et je présume que vous l'avez assez entendu depuis que vous tenez ces audiences —, il y a le problème de la reconnaissance des diplômes étrangers, aussi. Qu'est-ce que ce « niaisage »? Le Québec, au moins, a signé une entente avec la France en ce qui concerne les médecins, afin qu'un médecin français puisse émigrer dans cette province et commencer à pratiquer presque le lendemain de son arrivée. On a maintenant une école de médecine au Nouveau-Brunswick, où les médecins sont formés par l'Université de Sherbrooke, alors pourquoi ne pourrait-on pas être plus proactifs dans des situations comme celle-là?

Il manque 200 camionneurs au Nouveau-Brunswick, je ne peux pas croire qu'en France... Il y a 100 000 chômeurs maghrébins en Belgique, je ne peux pas croire qu'on ne pourrait pas trouver 200 conducteurs de camion. Parfois, on se demande comment il se fait qu'il y ait des ratés dans le système. On est dans des situations de besoin, et il me semble qu'il y a assez de monde pour faire un monde et un Canada. C'est pourquoi on veut jouer un rôle un peu plus proactif. La communauté acadienne du Nouveau-Brunswick est plutôt allergique au concept de minorité. On n'est pas une minorité, mais une égalité. Depuis l'adoption de la loi de 1982, les deux communautés sont égales. D'ailleurs, on veut être traités comme deux communautés égales, et on se comporte de plus en plus comme telles, heureusement. Bien sûr qu'on est en situation minoritaire, mais on n'est pas de moindre valeur. Comme je m'amuse souvent à le dire à mes membres, une petite pomme n'est pas moins pomme qu'une grosse pomme. Or un petit peuple n'est pas moins peuple qu'un gros peuple. De plus, le peuple du Nouveau-Brunswick est enclin à accueillir les nouveaux venus.

Alors, il faut la reconnaissance des acquis, bien sûr. Je demanderai peut-être à Mme Blin de parler un peu plus du concept de permis temporaire, des étudiants et des permis permanents. Il faut qu'on reconnaisse aussi qu'au Nouveau-Brunswick, nous, les francophones, pouvons faire venir des gens non pas pour qu'ils soient minoritaires, mais pour qu'ils soient intégrés à une communauté égale en plein épanouissement. On recommande également au comité de suivre de près l'utilisation des 10 premiers millions de dollars que le gouvernement fédéral a si gentiment donnés au Nouveau-Brunswick. On sait que ce n'est pas au cours des trois prochaines années qu'on pourra finir le travail. Bien que le processus soit long, essayons en ce moment de penser au renouvellement en ce qui a trait au plan pluriannuel.

Ensuite, comme je vous l'ai dit, peut-être qu'en raison de l'originalité qui est la nôtre, au Nouveau-Brunswick, on a envie de travailler autant avec les 200 millions de francophones répartis dans le monde qu'avec les gens d'origine latino-américaine, qu'il ne faut pas oublier. Ce sont des pays dont 50 p. 100 et 40 p. 100 de la population a moins de 20 ans. Ne pensez-vous pas que ces gens vont chercher du travail quelque part, à un certain moment, et ne pensez-vous pas qu'il y a un potentiel extraordinaire du côté de l'Amérique latine, afin de pouvoir aussi augmenter notre population francophone? Moi, je le crois profondément.

Je demande donc à Anne-Lise de témoigner en sa qualité d'immigrante, de parler un peu plus des permis temporaires et des étudiants.

● (0935)

Mme Anne-Lise Blin (coordonnatrice, Immigration francophone, Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick): Merci, Jean-Marie.

Bonjour à tous, merci de l'invitation.

J'appuie tous les arguments que Jean-Marie a présentés jusqu'ici. Il a fait le tour des recommandations que vous avez sous les yeux. J'aimerais simplement soulever un autre aspect, celui du mandat de CIC, qui ne reconnaît pas les permis temporaires et les étudiants. Il favorise seulement les résidents permanents, ce qui pose malheureusement un défi pour les communautés puisque le financement n'est pas accordé pour aider les résidents temporaires et les étudiants, qui sont des personnes avec un vrai potentiel de résidents permanents.

J'en suis personnellement un exemple. Je suis venue ici dans le cadre d'un Programme vacances-travail, simplement pour découvrir la région, je suis revenue ensuite avec un permis de travail, je suis en voie d'obtenir la résidence permanente et, bientôt, la citoyenneté. Il est nécessaire de travailler, en ce qui nous concerne, avec l'Université de Moncton, mais la Nouvelle-Écosse a le même problème. On a beaucoup d'étudiants qui viennent de l'international —, des étudiants francophones. On veut les garder, mais malheureusement, on n'a rien à leur proposer en fait de services, donc on les perd. Il s'agit d'essayer d'élargir le mandat de CIC.

Nous, on a la chance, en effet, au Nouveau-Brunswick, d'avoir conclu une entente avec le Secrétariat de la croissance démographique, et un budget de 10 millions de dollars a été alloué. Le secrétariat reconnaît les immigrants temporaires et les étudiants. C'est un avantage qu'on a, que certaines provinces n'ont pas. Il serait donc bien que ce soit revu éventuellement. C'est ce que je voulais ajouter.

● (0940)

Le président: Merci beaucoup à vous deux. Je suis certain que les membres du comité ont plusieurs questions à vous poser. On va commencer sans plus tarder par M. D'Amours.

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je vous remercie également tous d'être devant nous ce matin. Monsieur Nadeau, vous n'avez pas utilisé votre texte. Toutefois, j'ai pris la peine de lire ce qui est indiqué dans les documents qui nous ont été présentés.

Je veux dire une chose que tout le monde sait. Actuellement, les francophones forment le tiers de la population du Nouveau-Brunswick. Plus précisément, les francophones représentent 32,7 p. 100 de la population, dont environ 5 p. 100 sont des immigrants. Vous recherchez un équilibre. Des gens du gouvernement provincial sont venus, il y a quelques semaines, nous parler de la question des 10 millions de dollars, mais il n'y a aucune obligation ou indication claires de ce que sera le pourcentage d'immigrants francophones qu'on voudra attirer au Nouveau-Brunswick.

L'objectif serait de 5 000 immigrants, mais ce n'est pas un objectif clair. Vous mentionnez qu'il y a 5 p. 100 d'immigrants francophones. Toutefois, comparons ce pourcentage et l'équilibre que vous voulez atteindre qui, je suppose, est d'un tiers: on est quand même loin du compte aujourd'hui, en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick.

M. Jean-Marie Nadeau: On en est très loin.

M. Jean-Claude D'Amours: Permettez-moi de poursuivre, parce que je sais que vous avez la parole facile. Je vais vous laisser continuer par la suite.

M. Jean-Marie Nadeau: Vous vous êtes rendu compte de ça?

M. Jean-Claude D'Amours: Ça risque d'être plus facile comme ça, sinon je serai obligé de vous couper la parole.

Une voix: Il vient du Madawaska.

M. Jean-Claude D'Amours: Vous êtes tous les deux du Madawaska, tout s'explique.

Cette semaine, mardi, nous avons eu des témoignages crève-coeur au Collège catholique Samuel-Genest situé ici, à Ottawa. Des immigrants francophones, des étudiants et des professeurs nous ont expliqué leur réalité.

Qu'on parle d'immigration francophone en région francophone ou qu'on parle d'immigration francophone en région anglophone, le plus gros problème est que nous ne sommes pas capables d'intégrer nos immigrants francophones, peu importe où ils s'installent dans ce pays.

Qu'on parle de l'emploi, de l'intégration sociale ou de répondre à leurs besoins fondamentaux, on n'est même pas capables d'arriver à satisfaire ces besoins. On veut les accueillir, mais on n'est pas capables de s'en occuper.

Je sais que Mme Boyer a mentionné, tout à l'heure, qu'il y a beaucoup de rencontres avec des chercheurs. C'est beau de demander à des chercheurs d'observer ce qui se passe, mais la réalité, c'est de prendre la peine d'aller sur place et de parler aux gens pour savoir ce qu'ils vivent vraiment. Je l'ai vécu chez nous avec le Carrefour d'immigration rurale de Saint-Léonard qui a eu de sérieux problèmes liés en grande partie à l'intégration.

J'aimerais que vous me parliez de ces deux questions: celle des pourcentages vis-à-vis l'objectif en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick et celle de l'intégration. Vous pouvez peut-être prendre l'exemple du Nouveau-Brunswick, cette fois.

M. Jean-Marie Nadeau: C'est certain que, dans le cadre de nos discussions avec le gouvernement, on vise au moins 32,7 p. 100 du total des immigrants. Si l'objectif est d'en attirer 5 000, il faudrait qu'au moins, 1 500 à 2 000 d'entre eux soient francophones. Je crois que ça devrait devenir un objectif du gouvernement. C'est pour cette raison que nous sommes très heureux d'avoir enfin des fonds et d'avoir pu commencer à réunir tous les acteurs, dont les gens de Saint-Léonard.

La Péninsule acadienne vient de se doter d'un centre de coordination, situé à Bathurst. Il y a aussi le CAIIMM, le Centre

d'accueil et d'intégration des immigrants et des immigrantes du Moncton métropolitain. Il faudrait que ça fasse partie du discours du gouvernement, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. En pratique, on est loin de ça parce qu'on parle de moins de 5 p. 100.

La province du Nouveau-Brunswick est une province d'où l'on part et non pas une province d'où l'on vient. C'est certain qu'on ne pourra pas régler tout ça à nous seuls. Il faudra travailler étroitement avec le gouvernement. Le modèle d'intégration d'immigration francophone au Canada est actuellement celui du Manitoba français parce que dans cette province, les gens travaillent en symbiose avec leur gouvernement. Je ne sais pas si c'est parce que c'est un gouvernement néo-démocrate, monsieur Godin, mais ils travaillent ensemble. C'est devenu pour nous un modèle d'insertion des immigrants. C'est de cette façon que le gouvernement et les communautés devraient travailler. C'est ce à quoi on aspire.

Comme je l'ai dit, il y a eu de la turbulence sur le plan provincial. Le Secrétariat à la croissance démographique relevait d'Entreprises Nouveau-Brunswick. Il se retrouve maintenant sous la tutelle du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, qui m'apparaît plus généraliste. En ce qui concerne l'équivalence des diplômes, peut-être que cela facilitera les choses. Au Nouveau-Brunswick, cette année, on a fait un pas de plus sur le plan de la dualité. Dans le cas du postsecondaire, les collèges communautaires francophones sont maintenant regroupés sous l'appellation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. On pourra travailler directement avec les collèges et universités. Quand on parle de...

•(0945)

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Nadeau.

Merci, monsieur D'Amours.

M. Jean-Marie Nadeau: *Holy God!*

M. Jean-Claude D'Amours: Heureusement que j'ai posé mes questions.

Le président: Oui.

On va continuer avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Bonjour à vous tous. Vous comprendrez que cinq minutes, ce n'est pas très long.

Cher cousin...

M. Jean-Marie Nadeau: Ah, ah!

M. Richard Nadeau: ... je suis tombé sur ce livre, *L'Acadie possible*, qui m'a semblé bien intéressant. Il traite des projets de société en Acadie et il contient certaines informations qui pourraient nous éclairer. Il révèle, entre autres, que l'Acadie du Nouveau-Brunswick regroupe la population française la plus forte en ce qui a trait au pourcentage dans une province. En Ontario, d'où je suis originaire, on « se pète les bretelles », on dit qu'il y a un demi-million de francophones, sauf qu'on est dans une mer de 11 millions de personnes et qu'on est dispersés sur le territoire. Je suis de l'Est de l'Ontario. Montréal étant une banlieue de Hawkesbury, vous comprendrez qu'on a une bonne influence sur cette région du monde.

Dans votre livre, vous parlez de « l'«interculturalisme» pour remplacer le multiculturalisme », justement afin de favoriser l'intégration en Acadie. Pouvez-vous m'expliquer davantage la différence que vous voyez entre les deux avenues et me dire pourquoi, à votre avis, l'une est une solution par rapport à l'autre?

M. Jean-Marie Nadeau: Je crois qu'au Canada, il y a un glissement du biculturalisme vers le multiculturalisme. Je pense qu'on doit faire comprendre à nos frères et soeurs du monde entier qui veulent venir vivre chez nous qu'il y a deux langues officielles ici. On doit les encourager à garder leur propre langue mais leur dire que, pour bien s'intégrer — comme le fait, il me semble, la population chinoise en Colombie-Britannique —, il faut qu'ils apprennent aussi le français et l'anglais. Il faudrait, idéalement, que les gens qui viennent ici aient pour objectif — qu'on le leur fasse savoir dès le départ, dès qu'ils partent de la Slovénie ou de la Russie —, et pour défi d'apprendre deux langues, ce qui n'est pas nécessairement rébarbatif. Les Européens, surtout, sont habitués à apprendre plusieurs langues. C'est nous, les Canadiens, qui avons du mal à apprendre d'autres langues —, surtout les Canadiens anglais.

Je ne comprends pas comment 7 p. 100 des Canadiens anglais sont bilingues alors qu'en Angleterre, qui n'est pas un pays bilingue à ma connaissance, il y a 20 p. 100 d'Anglais qui sont bilingues anglais-français. C'est une contradiction que je ne comprends pas. C'est pourquoi je me dis qu'on manque notre coup en ne mettant pas davantage l'accent sur les valeurs fondamentales de ce pays, entre autres sur la composante bilingue.

Donc, l'interculturalisme veut dire, pour moi, qu'au départ, peu importe d'où une personne nous arrive, elle sait qu'il y a deux langues officielles qui définissent ce pays. On l'encourage à conserver sa langue et à apporter ses spécificités, mais elle doit souscrire à une démarche bilingue. On devrait donc mettre en avant le biculturalisme plutôt que le multiculturalisme, contrairement à ce qu'on semble faire actuellement.

M. Richard Nadeau: D'accord. Il y a un autre aspect que vous apportez et qui me semble bien intéressant. Vous dites dans ce livre: « Urbanisation rime avec assimilation. »

M. Jean-Marie Nadeau: Oui, parce que même dans une ville comme Moncton — il y a encore un taux d'assimilation au Nouveau-Brunswick de 7 p. 100 à 9 p. 100, les gens ne s'en rendent pas compte —, dans le Grand Moncton, ce taux d'assimilation est de 22 p. 100. La ville la plus bilingue, dans une province bilingue, dans un pays bilingue, a un casino unilingue. On croit que le Nouveau-Brunswick est déjà un paradis linguistique. Je veux en faire un paradis linguistique, mais je n'ai pas la prétention de dire que la province l'est actuellement. Cependant, on doit aspirer à cela et on le fera avec des amis anglophones.

Je crois qu'on est en train d'atteindre au Nouveau-Brunswick un niveau de maturité linguistique interculturel intéressant. Nos amis anglophones sont de plus en plus ouverts et généreux, même s'il y a

encore des *rednecks* et des gens qui veulent qu'on s'en retourne en France, etc. Il y aura toujours des gens comme ça.

M. Richard Nadeau: Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une belle minute, monsieur Nadeau.

M. Richard Nadeau: C'est fantastique. On va poursuivre.

Vous dites aussi dans ce livre: « Les structures bilingues en prennent pour leur rhume, et nous assistons à l'émergence d'organismes acadiens, donc francophones [...] » Le bilinguisme est donc une chose qui nous tire vers le bas; et la francophonie en Acadie, pour ce qui est de l'intégration des nouveaux arrivants — parce qu'on veut qu'ils soient francophones —, nous tire vers le haut.

Pouvez-vous nous expliquer davantage ce que ça veut dire?

• (0950)

M. Jean-Marie Nadeau: Les structures bilingues sont comme la Tour de Pise, elles penchent toujours du même côté, à savoir du côté anglais. Nos amis anglophones ont beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi on veut des institutions homogènes. Également, on parle de « francophonie » en Acadie. La francophonie en Atlantique a un beau nom, elle est acadienne. On peut être Acadiens d'origine brayonne, comme M. D'Amours et moi. Cette appellation est tellement belle, alors pourquoi ne pas l'utiliser?

Souvent, au lieu de célébrer et de composer avec une identité forte comme celle-là, le Canada aura tendance à la banaliser en francisant tout, alors que je crois qu'on n'a pas intérêt à le faire. On a plutôt intérêt à « acadianiser » en Atlantique, à franciser dans le reste du Canada et à « québécoiser » au Québec.

Le président: Merci.

Je pensais que vous alliez dire que l'on avait intérêt à « acadianiser » le Canada, mais je vous ai coupé la parole juste avant que vous ne le disiez.

M. Jean-Marie Nadeau: Ça rehausserait sa qualité, bien sûr.

Le président: Je suis certain que M. Godin sera d'accord avec vous.

Allez-y.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Je suis d'accord avec vous.

Merci, monsieur le président. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous.

Vous avez dit avoir eu une réunion à Moncton, pour rassembler les gens. Êtes-vous allé aussi en Nouvelle-Écosse?

Mme Julie Boyer: Non.

M. Yvon Godin: Avez-vous l'intention d'y aller?

Mme Julie Boyer: C'est possible. Les journées d'avant congrès sont organisées juste avant le congrès national de Metropolis, qui a lieu chaque année. Le congrès national de Metropolis se promène dans les cinq Centres d'excellence de Metropolis, que l'on trouve dans tout le Canada. Il y en a eu en Atlantique, qui regroupe les quatre provinces de l'Atlantique. La dernière fois que le congrès national a eu lieu dans les provinces de l'Atlantique, c'était à Moncton. La prochaine fois, si notre projet est renouvelé en 2012, ce sera possiblement dans une autre province de l'Atlantique. Ce serait un plaisir pour nous que ce soit en Nouvelle-Écosse.

M. Yvon Godin: Monsieur Léger, vous avez parlé du montant de 10 millions de dollars qui a été donné au Nouveau-Brunswick et du fait que la Nouvelle-Écosse était jalouse.

M. Jean Léger: C'est de l'envie, on est envieux.

M. Yvon Godin: Comme vous le savez, ce montant de 10 millions de dollars n'existe que sur papier. On n'a encore rien vu de cela. Pourquoi l'APECA, quelles justifications doivent-ils donner à l'APECA? L'APECA est une agence de développement économique du gouvernement. Que pensez-vous que cela amènerait à la Nouvelle-Écosse?

M. Jean Léger: Tout d'abord, quand on a pris connaissance de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne et qu'on a vu qu'il y avait 10 millions de dollars pour l'immigration francophone, toutes les autres provinces se sont dit qu'elles travaillent aussi en immigration francophone. Elles se sont demandé pourquoi elles n'en avaient pas reçu. C'est un peu ça. Ce n'était pas de la jalousie, mais de l'envie. On est content pour nos collègues de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. On n'a pas vu les résultats encore.

Pour la Nouvelle-Écosse, cela voudrait dire que notre province pourrait faire davantage. Je vous ai dit, lors de ma présentation, qu'il y avait une entente fédérale-provinciale pour l'immigration, mais il n'y a aucun financement pour les langues officielles rattaché à cette entente. Ainsi, le financement octroyé par la province à la communauté provient uniquement de la province. CIC, en parallèle, donne un peu d'argent à la communauté, mais la province n'a aucun autre moyen d'aider la communauté.

Ce montant de 10 millions de dollars — si c'était le montant octroyé à la Nouvelle-Écosse — servirait justement à faire en sorte que nous puissions réaliser une meilleure intégration, assurer un meilleur accueil. En ce moment, on est vraiment limité à l'accueil à Halifax. Dans nos régions rurales, on n'a que peu de moyens à consacrer à de l'immigration, de la rétention ou de l'accueil. Ça servirait entre autres à augmenter les services pour nos immigrants francophones pour l'ensemble du territoire de la province et avec l'appui de la province.

M. Yvon Godin: À Grand-Pré, il y a un peu de francophones, n'est-ce pas?

M. Jean Léger: Oui, mais Grand-Pré n'est pas nécessairement francophone. Grand-Pré était francophone avant 1755, mais c'est maintenant une région plutôt anglophone. Il y a des régions comme la Baie Sainte-Marie, Par-en-Bas, la région d'Argyle, la région de Chéticamp, la région de l'Isle Madame, la région de Sydney, Rive-Sud, etc. Il y a dix régions...

M. Yvon Godin: Vous avez entendu le discours de M. Nadeau. Êtes-vous d'accord sur ce qu'il a dit?

M. Jean Léger: Je suis d'accord en partie avec lui. Je pense que la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a de la difficulté à avancer sur le plan de l'immigration francophone. Je ne sais pas pour quelle raison c'est ainsi. Je ne sais pas si c'est parce que la province

n'est pas nécessairement organisée. Je ne voudrais pas revenir sur ce qu'a dit M. Nadeau.

M. Yvon Godin: Il y a un mythe selon lequel le gouvernement est gêné du bilinguisme.

M. Jean Léger: Oui.

M. Yvon Godin: Êtes-vous de cet avis?

M. Jean Léger: Oui, je le suis.

M. Yvon Godin: Vous avez presque dit que vous étiez gêné.

M. Jean Léger: En effet, je suis gêné de dire oui.

• (0955)

M. Yvon Godin: Êtes-vous gêné de répondre oui?

M. Jean Léger: C'est exact.

M. Yvon Godin: Il y a deux semaines, le ministre Moore a dit ouvertement, en ondes, que le projet de loi portant sur le bilinguisme des juges de la Cour suprême divisait le Canada.

M. Jean Léger: Oui, j'ai lu ça.

M. Yvon Godin: Pensez-vous que cela divise le Canada?

M. Jean Léger: Non, au contraire, ça l'unit. La dualité linguistique au Canada fait en sorte que deux communautés peuvent être fortes. Elles peuvent travailler ensemble et se développer. Je pense que c'est sain pour une société. Je ne crois vraiment pas que la dualité linguistique divise le Canada.

[Traduction]

M. Yvon Godin: Monsieur Duncan, à votre avis, la question linguistique est-elle source d'unité ou de dissension?

M. Howard Duncan: À mon avis, c'est une question extrêmement complexe. Les chercheurs qui ont examiné la situation, pas seulement des francophones vivant en situation minoritaire au Canada, mais d'autres minorités linguistiques au Canada, surtout que certaines d'entre elles deviennent tellement importantes, comme les communautés chinoises et indiennes de Toronto...

M. Yvon Godin: Oui, je comprends, mais au Canada nous avons deux peuples qui ont édifié la nation, n'est-ce pas?

[Français]

Le président: Merci, monsieur Godin.

[Traduction]

M. Howard Duncan: Oui. J'essayais simplement de vous dire que les tensions existent dans les deux sens et qu'il en va de même pour les tendances, c'est-à-dire que, même dans ces communautés-là, le rapport de force du bilinguisme est bidirectionnel: il sépare et il unit. Ce que découvrent les chercheurs, me semble-t-il, c'est que le résultat dépend du désir des communautés elles-mêmes de profiter de la pluralité linguistique qui existe dans leur ville.

Donc, je crois que la plupart des chercheurs diraient que, si la collectivité décide que la diversité linguistique constitue un atout, elle peut justement en profiter. Toronto est un exemple d'une ville qui a...

[Français]

M. Yvon Godin: Mais on a besoin du leadership...

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Godin. Vous avez eu plus de temps que ce à quoi vous auriez eu droit normalement.

Monsieur Généreux.

[Français]

M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais simplement clarifier une chose. Le ministre du Patrimoine canadien n'a pas dit que c'était le bilinguisme qui divisait le Canada, mais que votre projet de loi, monsieur Godin, divisait le Canada. C'est très différent.

Malgré le fait que j'aie manqué leur présentation, je vais m'adresser aux représentants de Projet Metropolis. Au mois de mars dernier, Metropolis a tenu un congrès national sur la question de l'immigration et un pré-congrès sur la question de la spécificité de l'immigration francophone au Canada, qui se voulait un état de la situation et un bilan, à savoir comment cela se passe.

D'ailleurs, je vous félicite de l'avoir organisé. Cette formule a permis beaucoup de partage entre les intervenants de différents milieux. On en a déjà eu quelques échos. Cela a été apprécié. Une partie de ce pré-congrès a pris la forme d'un forum autour de questions pré-déterminées dont la suivante: quel changement de politiques et de programmes améliorerait la capacité du milieu communautaire de conclure des partenariats qui répondent aux besoins en constante évolution des usagers, eux aussi de plus en plus diversifiés? Quel est le rôle des organisations non-gouvernementales dans l'attraction, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants francophones au Canada?

J'aimerais savoir ce qui est ressorti du forum, particulièrement au sujet de cette question, et s'il y a d'autres éléments importants qui ont émané du forum. J'aimerais que vous nous en fassiez part.

Mme Julie Boyer: Monsieur le président, permettez-moi simplement de me référer au rapport de Montréal, que nous serions très contents de partager avec le comité. Si vous voulez le recevoir, sachez qu'il s'agit d'un compte rendu comprenant un sommaire de toutes les interventions, incluant celles au sujet des questions que vous venez de poser.

En ce qui a trait au rôle de la communauté, nous avons constaté, selon les recherches produites par les chercheurs associés au Projet Metropolis, que celle-ci a un rôle primordial à jouer dans l'intégration des immigrants et surtout dans leur rétention. Une fois que l'intégration économique s'est faite au sein de la communauté, il faut se sentir accueilli par ses membres. C'est là que le rôle des organismes communautaires prend beaucoup d'importance. Pendant cette journée, on a aussi conclu que les municipalités pouvaient jouer un plus grand rôle et que, souvent, elles n'avaient pas assez d'information, qu'elles n'étaient pas assez formées, préparées et n'avaient pas assez de ressources pour faire face à l'arrivée des immigrants francophones.

●(1000)

M. Bernard Généreux: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'ai été maire d'une ville de ma circonscription de la région de Kamouraska. La ville voisine avait accueilli une trentaine de familles d'immigrants colombiens pour travailler dans un abattoir de porcs. Parmi ces immigrants, il y avait des médecins, des avocats. Ce travail était une façon pour eux de pouvoir venir au Canada.

Vous avez parlé de la reconnaissance des acquis, tout à l'heure. Il faut comprendre que, lorsque des gens ne parlent pas un mot de français mais seulement l'espagnol, il faut une intégration minimale dans le milieu. Ils ont eu énormément de difficulté, malgré le fait qu'ils avaient des emplois. Ils ont eu beaucoup de difficulté à réussir

une intégration minimale. Au bout de deux ans, ils sont tous partis. Ils ne sont pas restés malgré tous les efforts de la municipalité.

Je comprends que les municipalités puissent être très engagées dans l'insertion des immigrants. Quand on parle des communautés, on parle essentiellement des communautés locales qui peuvent jouer un rôle très important. Je crois beaucoup à cela. C'est sûr et certain.

J'en reviens au forum. Il y a quand même passablement d'intervenants qui y ont assisté. Depuis que l'on étudie cette question en comité, j'ai retenu deux choses très importantes. En ce qui concerne l'intégration des gens, on parle de l'employabilité, à savoir que ceux-ci puissent avoir accès à un emploi éventuel, et de l'accueil au sein de la communauté. Ce sont deux piliers extrêmement importants, en plus de l'éducation, c'est-à-dire toute la question de la formation de ces gens quand ils arrivent dans le milieu en question.

Ce sont vraiment deux aspects très importants — l'éducation et l'employabilité — qui sont ressortis en comité. Est-ce que ces deux éléments se sont révélés aussi importants lors de votre dernier congrès?

Mme Julie Boyer: C'était le cas surtout sur le plan des recherches. On a dit, lors des activités pré-congrès, que l'intégration économique était primordiale. Cela a aussi été dit par nos chercheurs de façon régulière. On a aussi dit que, pour se trouver un emploi en situation minoritaire, l'anglais est souvent requis. De plus, on a mentionné que les services d'acquisition de la langue devraient être offerts par des organismes communautaires francophones. Cela permettrait d'appréhender l'anglais, mais par l'entremise d'un organisme communautaire francophone, ce qui pourrait aussi résulter en de nouveaux réseaux avec la communauté francophone.

De plus, souvent, quand les parents trouvent l'intégration économique difficile, ils décident que c'est plus avantageux pour leurs enfants de parler anglais. Ils les inscrivent donc dans une école anglophone, et c'est là qu'il y a une assimilation à la communauté majoritaire anglophone. C'est pourquoi il est important de les encourager à s'inscrire à l'école francophone.

Le président: Merci, monsieur Généreux.

On entame maintenant notre deuxième tour avec M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur Léger, je vous souhaite la bienvenue. Premièrement, je tiens à vous remercier des précisions — appelons-les ainsi — que vous avez apportées par rapport aux efforts du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse et au manque de services en français ou à la disponibilité de services en français. Ce n'était peut-être pas l'impression qu'on nous avait donnée lors de la comparution des gens qui étaient venus nous rencontrer. J'apprécie donc ces précisions, car cela va nous aider dans notre rapport.

Je note aussi très précisément le voeu que vous avez émis. En effet, vous souhaitez que l'initiative du gouvernement relativement aux réfugiés — qui est testée au Manitoba — se propage. J'espère bien qu'on pourra retrouver ça dans notre rapport et dans nos recommandations. C'est à voir.

Je voulais vous poser une question relativement à la notion de cible. J'en avais discuté de façon assez précise avec la représentante du gouvernement ou de l'agence de la Nouvelle-Écosse. Je voulais savoir si, comme moi, vous souhaitiez qu'il y ait une cible. Si oui, avez-vous l'intention d'approcher les représentants du gouvernement à ce sujet?

M. Jean Léger: Oui, il est certain qu'on veut que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse établisse une cible en matière d'immigration francophone. On en a déjà discuté avec ses représentants. D'ailleurs, c'est le bon moment pour faire cette suggestion puisque la Nouvelle-Écosse est en voie de renouveler sa stratégie d'immigration. On a été en contact, justement à la suite de l'intervention de l'office. Par suite de votre question, on a été en contact avec l'office pour faire progresser les questions de pourcentages. Ils ne sont pas encore certains de la façon dont ils vont traiter la chose.

Par contre, nous voulons que cette cible soit supérieure à 4 p. 100 en Nouvelle-Écosse. La proportion des personnes de langue maternelle française en Nouvelle-Écosse est de 4 p. 100. Pour nous, 4 p. 100 serait nettement insuffisant et on voudrait avoir une cible d'au moins 8 p. 100 à 10 p. 100 minimum. On parle bien sûr d'un minimum et non pas d'un maximum. En ce moment, monsieur Bélanger, nous avons quand même des chiffres qui ne sont pas négligeables. En effet, on s'approche des 6 p. 100, des 7 p. 100 et des 8 p. 100. Cela a même été jusqu'à 9 p. 100 au cours des dernières années. Le principal est de conserver ces pourcentages et de les augmenter.

• (1005)

L'hon. Mauril Bélanger: Je vous remercie.

Madame Boyer, j'accepte volontiers votre offre de nous faire parvenir la liste des chercheurs et des sujets qui les animent. Je pense que ça pourrait certainement être d'intérêt pour les membres du comité et peut-être même constituer une annexe à notre rapport.

Je voulais savoir, rapidement, si quelqu'un faisait une recherche visant à comparer l'immigration francophone en situation minoritaire rurale à l'immigration francophone en situation minoritaire urbaine?

Mme Julie Boyer: Je ne crois pas qu'on fasse une étude sur cette question spécifique, mais certains étudient l'intégration en milieu rural et en milieu urbain.

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais émettre le voeu que le Projet Metropolis, volet groupes minoritaires, y réfléchisse, parce que d'après les témoignages qu'on a entendus jusqu'à maintenant, il y a une nette différence d'approche, de techniques, de succès ou d'insuccès, qu'il s'agisse d'une immigration rurale ou urbaine.

Je pense qu'il va falloir qu'on se penche sur cette question. Je pense qu'aucun organisme ne serait mieux désigné que Metropolis et son réseau pour le faire. Alors, c'est un voeu que j'émetts.

Il y a un autre aspect. Ça n'a peut-être pas encore été fait, mais je crois qu'il ne serait pas trop tard pour l'entreprendre. Je pense qu'une recherche devrait être menée quant à l'utilité de cibles dans l'immigration. Je ne sais pas si cela a déjà été fait. Sinon, je vous communique ce voeu pour considération future.

Mme Julie Boyer: Merci beaucoup de la recommandation. Cela n'a pas encore été fait.

L'hon. Mauril Bélanger: Est-ce que le temps qui m'était alloué est déjà écoulé?

Le président: En effet, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Vous n'êtes pas sérieux?

Je m'en vais, monsieur Nadeau! Ah, ah!

Le président: C'est maintenant au tour de Mme Guay de prendre la parole.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Merci, monsieur le président.

Combien de minutes m'accordez-vous, monsieur le président?

Le président: Vous avez cinq minutes.

Mme Monique Guay: En fait, je pense que lorsque les immigrants arrivent ici et qu'ils ont des qualifications, il est important qu'ils puissent immédiatement travailler dans leur domaine, surtout s'ils connaissent la langue d'usage. Par exemple, dans ma circonscription, il y a avait un couple d'Iraniens qui étaient tous les deux des médecins dans le domaine nucléaire, ce qui est très rare. Ils parlaient très bien le français et l'anglais. Je pense même qu'ils parlaient quatre ou cinq langues. Ils ont dû travailler durant deux ans à l'urgence de l'hôpital avant de satisfaire aux exigences. C'est dommage parce cela n'est pas toujours nécessaire.

Il en a été de même quand on a fait venir des infirmières de la Belgique, de la France, etc. parce qu'il y avait une pénurie. Alors, je crois qu'il faut étudier cette situation très sérieusement. Je pense même qu'il faudra faire des représentations à ce sujet au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

En ce qui concerne l'intégration des immigrants, je voudrais vous faire part de ce que je vis constamment dans ma circonscription, qui est à 99 p. 100 francophone, et où il y a des immigrants qui viennent s'installer et qui s'intègrent très bien. Je n'ai pas vécu la même chose que vous. On a un organisme qui les prend en main au départ — immédiatement — et qui les met en contact avec des familles québécoises. Il les aide à trouver un emploi, un logement, il les encadre, il aide les enfants. En fait, lorsque les parents arrivent, ils doivent suivre des cours de français parce qu'ils ne parlent pas nécessairement le français. Les enfants vont à l'école, mais les parents ne peuvent pas les aider à faire leurs devoirs. Alors, cet organisme aide les enfants à faire leurs devoirs. Cet organisme a vraiment un système bien structuré, bien organisé. Ces gens-là restent parce qu'ils apprennent à aimer le Québec et la région. Ils s'adaptent deux fois plus rapidement que s'ils étaient dans de grands centres urbains.

Je ne sais pas si vous vivez cela dans vos provinces respectives, mais j'aimerais vous entendre à cet égard.

• (1010)

M. Jean-Marie Nadeau: C'est ce à quoi on aspire justement. Du côté du gouvernement du Nouveau-Brunswick, il y avait une certaine résistance quant à l'engagement communautaire, mais il s'est finalement rendu compte que, sans les communautés, l'intégration deviendrait très difficile.

J'aimerais juste relater l'exemple — ça ne s'est pas passé chez nous, mais à l'Île-du-Prince-Édouard — d'une famille africaine avec huit enfants. Ils sont arrivés à l'Île-du-Prince-Édouard, ils sont allés à Montréal et ils sont revenus à l'Île-du-Prince-Édouard. Malheureusement, leur maison a été incendiée, mais le lendemain matin, ils avaient une autre maison parce que la communauté les a appuyés. Ils sont revenus vivre à l'île-du-Prince-Édouard.

Donc, c'est ce à quoi on aspire aussi. On ne peut pas attirer 500 Sénégalais dans la Péninsule acadienne du jour au lendemain sans faire de l'éducation populaire. On sait qu'on va avoir un gros défi sur les plans de la sensibilisation et de l'éducation populaire.

Mme Monique Guay: Il ne faut pas se contenter de faire de l'éducation populaire. Il faut également offrir des services à ces gens lorsqu'ils arrivent. En effet, si on ne trouve pas les ressources humaines sur place pour les accueillir... Ils viennent d'une autre culture et ils ne connaissent pas encore la culture québécoise. J'ai vécu un peu la même chose que vous. J'ai un conjoint français. Il est arrivé au Québec, parce que j'étais ici et que je ne voulais pas aller en France.

M. Jean-Marie Nadeau: C'était l'amour.

Mme Monique Guay: Ah, ah! Mais ça n'a pas été facile pour lui de s'adapter au Québec, même s'il parlait la langue.

M. Jean-Marie Nadeau: Ce n'est pas toujours facile de s'intégrer, même pour un Français.

Mme Monique Guay: Ce n'est pas toujours facile. Il est très bien adapté, aujourd'hui, ne vous inquiétez-vous pas. Il connaît peut-être plus de patois québécois que moi. C'est plus facile quand on connaît la culture, mais il faut qu'il y ait des infrastructures permettant d'offrir des services aux immigrants, afin de trouver de l'emploi, etc. J'aimerais savoir si vous disposez de tels services.

M. Jean-Marie Nadeau: C'est comme le CAIIMM, à Moncton. Il y a une liste de familles prêtes à accueillir des gens pendant une, deux ou trois semaines, le temps qu'ils trouvent un logement. Il y a aussi les services communautaires, comme l'Armée du Salut, qui peuvent aider les gens de façon temporaire. C'est exactement ce que la communauté est prête à faire. Aussi, on peut les réunir, une fois de temps en temps, pour faire des activités intercommunautaires.

Mme Monique Guay: Qu'en est-il de l'aide financière gouvernementale?

M. Jean-Marie Nadeau: On a enfin réussi à obtenir 10 millions de dollars pour l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. On avait hâte de se mettre au travail, mais on a été retardé pendant un an et demi à cause des difficultés de négociation entre le fédéral et le provincial.

Le président: Merci beaucoup, madame Guay.

[Traduction]

La parole est maintenant à Mme O'Neill-Gordon.

Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC): Merci, monsieur le président.

Je souhaite à tous nos témoins la plus chaleureuse bienvenue au comité, et notamment aux représentants du Nouveau-Brunswick. Étant moi-même du Nouveau-Brunswick, il est normal que je vous réserve un accueil des plus chaleureux.

J'étais contente que M. Nadeau parle de M. Bernard Lord. Comme le savant tous les Néo-Brunswickois, il faisait énergiquement la promotion de la culture francophone et acadienne. Il a fait beaucoup de choses dans ce domaine.

De plus, qu'il ait ou non fait la promotion du plan d'action quinquennal qui est actuellement en cours, il est certain que notre gouvernement est très heureux de pouvoir l'appliquer. Il s'agit d'une feuille de route historique qui assure un financement de 1,1 milliard de dollars, comme nous le savons tous, pour la promotion et la protection des deux langues officielles dans les collectivités. Il s'agit de la plus forte somme jamais consacrée à un tel projet. Le Nouveau-Brunswick a beaucoup de chance de recevoir plus de crédits que

n'importe quelle autre province, puisqu'il recevra 10 millions de dollars pour les activités dans ce domaine.

La SANB a mis sur pied une table de concertation qu'elle chapeaute, si bien qu'elle constitue une intervenante clé sur la question de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, je tiens à vous en féliciter. J'ai entendu dire que, même si l'actuel gouvernement provincial a un peu tardé à lancer les activités, il y a eu des progrès. Je vous invite donc à nous faire part des vos succès et à nous dire dans quels domaines des améliorations s'imposent.

• (1015)

[Français]

M. Jean-Marie Nadeau: En matière d'immigration, le milieu urbain est toujours en avance sur le milieu rural, sauf pour la région d'où vient le député d'Amours. Il n'y a pas eu beaucoup d'initiatives. Même du côté de la Miramichi, je ne crois pas qu'il y ait un comité d'accueil des immigrants. Bathurst et la Péninsule acadienne ont déjà commencé, et Campbellton va commencer.

Saint-Jean constitue aussi une des belles histoires à succès. En effet, on trouve dans la communauté anglophone le centre communautaire scolaire, où une merveilleuse dame, Rama Kuresh, qui est d'origine tunisienne, fait un travail d'accueil extraordinaire. Parfois, le Canada met peut-être un peu trop l'accent sur les immigrants riches, les immigrants investisseurs. Quand j'y suis allé, il y a trois ou quatre semaines, il y avait un congolais charpentier et un congolais électricien. Il s'agit de métiers négligés. Parfois, on vise à attirer des gens de la classe supérieure, alors qu'on a de plus en plus besoin de plombiers, de chauffeurs de camion, comme je vous disais.

Alors, le travail de la SANB a été hypothéqué pendant un an et demi. On attendait et on nous disait de ne pas bouger parce que l'argent s'en venait. On a donc été un peu frustrés, mais on est maintenant contents, c'est parti. Mme Blin n'a été embauchée qu'il y a deux ou trois semaines. Toutefois, on a suffisamment de gens sur le terrain, actuellement, pour faire un peu de coordination et pour développer ensemble des outils.

Un autre exemple de succès se trouve dans le domaine médical. L'Université de Moncton, le CAIIMM et les organismes d'immigration ont développé un lexique pour les médecins étrangers pour les aider dans leurs rapports avec les Acadiens. Par exemple, les Acadiens appellent la diarrhée le choléra. Il y a, bien sûr, une grande différence sur le plan médical. Le médecin peut donc rendre son patient plus malade si ce dernier lui dit souffrir du choléra. Ce sont de petites initiatives comme celles-ci qui rendent les choses simples et possibles. On veut voir plus de ce genre d'initiatives. On est très content de pouvoir enfin s'impliquer à fond dans le domaine de l'immigration.

[Traduction]

Mme Tilly O'Neill-Gordon: Si vous me permettez un autre commentaire, j'étais heureuse d'apprendre, par l'entremise de Julie Boyer, que des mesures sont prises pour aider les parents à apprendre l'anglais car, quand nous avons eu une rencontre à l'école l'autre jour, on nous a dit que c'était justement cela qui les incitait le plus souvent à retourner dans leur pays d'origine — c'est-à-dire, qu'ils n'arrivaient pas à s'intégrer dans leurs collectivités.

On nous expliquait qu'ils n'avaient pas de sentiment d'appartenance et, par conséquent, ils partaient. Étant donné qu'ils ne parlaient pas anglais, ils ne trouvaient pas d'emplois non plus. C'était cela le plus gros obstacle. Je suis sûre que vous avez tous entendu parler de cela en cours de route.

Le président: Merci, madame O'Neill-Gordon.

[Français]

M. Godin s'étant absenté, nous allons maintenant entamer le troisième tour et débiter avec Mme Zarac.

Mme Lise Zarac (LaSalle—Énard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins de leur présence, aujourd'hui.

Ma question s'adresse à M. Duncan. Elle a pour but de compléter quelque peu votre discussion avec M. Godin. Vous avez mentionné que la communauté décidait de la diversité linguistique. J'aimerais rappeler que notre pays est bilingue. J'aimerais que vous me répondiez par oui ou par non, parce que j'ai plusieurs autres questions à vous poser.

Ne croyez-vous pas que, dans un pays bilingue, cette responsabilité de décider appartient au gouvernement et que c'est à lui de faire la promotion de la diversité linguistique?

[Traduction]

M. Howard Duncan: Je suis fermement convaincu que la dualité linguistique du pays relève de la responsabilité du gouvernement. Comme vous le savez, il existe de nombreux programmes par l'entremise desquels cette responsabilité est exercée.

En même temps, je crois qu'il faut comprendre que, dans une situation de ce genre, les réalités sociales ne sont pas entièrement déterminées par une politique gouvernementale. Un gouvernement, quel qu'il soit, et quelle que soit l'ampleur de ses responsabilités ne peut faire qu'un certain nombre de choses. Il faut bien comprendre tous les éléments de la dynamique, dont bon nombre se manifestent au niveau local.

Dans le domaine de l'immigration, et ce dans le monde entier, on dit que l'intégration est locale. Il est vrai que les gouvernements nationaux peuvent créer les conditions qui favorisent leur succès...

Mme Lise Zarac: Mais on peut aussi créer des ghettos. C'est pour cela qu'il faut s'assurer de ne pas créer de ghettos, n'est-ce pas?

•(1020)

M. Howard Duncan: Oui, tout à fait. Personne n'aime les ghettos...

Mme Lise Zarac: J'ai d'autres questions à poser.

[Français]

J'ai d'autres questions que je voudrais approfondir davantage.

J'ai fait un calcul rapide. Vous recevez plus de 1 600 000 dollars. Ce financement provient de 13 ministères différents. Vous avez énuméré rapidement les domaines prioritaires sur lesquels vous travaillez.

Chaque ministère fournit-il un montant spécifique? Est-ce difficile de fonctionner comme ça? Serait-ce plus facile autrement?

[Traduction]

M. Howard Duncan: Il est vrai que les différents ministères fournissent chacun un montant différent, mais pour ce qui est du choix des six domaines prioritaires, ils s'entendent entre eux.

[Français]

Mme Lise Zarac: Ce n'est donc pas lié à un domaine spécifique. C'est parfait, ça vous donne plus de flexibilité.

Vous aussi dit que vous receviez un autre million de dollars par année provenant d'autres sources. Rapidement, dites-moi quelles sont ces autres sources?

[Traduction]

M. Howard Duncan: Il pourrait y avoir d'autres ministères gouvernementaux parmi ces autres sources de financement.

Il s'agit notamment des chercheurs eux-mêmes dans les établissements universitaires. Ils obtiennent des crédits grâce à d'autres programmes qui sont exécutés par le Conseil de recherches en sciences humaines...

[Français]

Mme Lise Zarac: Ce sont le montants que les chercheurs vont chercher.

[Traduction]

M. Howard Duncan: Exactement.

Où ils les obtiennent de gouvernements provinciaux ou de fondations. Ils ont de multiples sources de financement.

[Français]

Mme Lise Zarac: Il s'agit donc de financement provenant du Canada. C'est parfait, merci.

J'ai une question à poser à M. Nadeau. Je l'ai gardée pour la fin parce que je sais que les réponses doivent être un peu plus longues.

Vous faites l'envie de beaucoup de provinces puisque vous avez reçu 10 millions de dollars. Par contre, vous avez mentionné que ce montant n'était accessible que depuis peu. J'avais préparé une question pour savoir ce que vous avez fait jusqu'à ce jour avec ce montant. J'imagine donc que vous n'avez pas eu le temps de faire grand-chose.

Comme il reste peu de temps, et vu qu'il faut prouver l'efficacité d'un projet pour qu'il soit accepté de nouveau, ma question va changer et consistera à savoir si vous allez avoir le temps de prouver que ces 10 millions de dollars vont être utilisés efficacement et que vous aurez besoin de 10 autres millions de dollars pour continuer.

M. Jean-Marie Nadeau: Je crois que oui, parce que même si l'entente n'a été signée avec eux qu'au mois de février — on l'a indiqué dans vos documents —, ils ont procédé. De plus, cette dame de Saint-Jean, dont je vous parlais, travaille grâce à ça. D'autre part, on a pu embaucher Anne-Lise grâce à cet argent. C'est vrai qu'on a perdu du temps, malheureusement, mais on est déterminés à utiliser et argent à bon escient.

Mme Lise Zarac: Vous a-t-on dit pourquoi il a fallu tant de temps pour que ça débloque?

M. Jean-Marie Nadeau: Il s'agit de subtilités administratives et de petites luttes de pouvoir. Je ne pourrais pas vous le dire, mais je sais que ça nous a fait perdre du temps.

Mme Lise Zarac: Parfait, merci.

Ai-je encore du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 30 secondes. Gérez-les bien.

Mme Lise Zarac: Monsieur Duncan, on a entendu plusieurs fois, au cours de nos réunions, qu'il faut établir l'équilibre. Avez-vous fait cette recommandation parce que vous êtes un conseiller du gouvernement et que vous faites des recommandations? Cette idée ressort-elle parmi les chercheurs, car c'est très important si on veut garder l'équilibre de nos communautés minoritaires? Il faut s'assurer qu'un certain pourcentage est attribué. Est-ce une des recommandations des chercheurs?

Mme Julie Boyer: Que voulez-vous dire par « équilibre »?

Mme Lise Zarac: Par exemple, on dit qu'en Nouvelle-Écosse, 33 p. 100 de la population forme une communauté minoritaire et il faut s'assurer qu'on gardera le minimum, c'est-à-dire ce même pourcentage. Autrement dit, il faut s'assurer que 33 p. 100 de francophones vont immigrer dans la province.

Mme Julie Boyer: Oui.

Mme Lise Zarac: Est-ce une recommandation qui ressort?

Mme Julie Boyer: Parlez-vous de maintenir le poids démographique des communautés en situation minoritaire?

Mme Lise Zarac: Oui.

Mme Julie Boyer: C'est tout à fait le cas.

Mme Lise Zarac: Il est aussi question qu'il y ait des recommandations pour aller chercher ce pourcentage.

Mme Julie Boyer: Les chercheurs du Projet Metropolis se penchent moins sur le recrutement et sur la manière d'aller chercher les immigrants, mais plus sur l'importance de les retenir. En effet, beaucoup d'études démontrent qu'il y a une immigration secondaire vers le Québec ou une assimilation. Ils abordent donc beaucoup de questions, notamment sur la façon de les retenir.

Quels intervenants peuvent jouer un rôle? Selon les immigrants, quels sont les programmes qui les appuient davantage sur le plan de l'intégration?

Mme Lise Zarac: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Zarac.

On se tourne maintenant vers Mme Boucher.

Mme Sylvie Boucher (Beauport—Limoulu, PCC): Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à notre comité. Ce qu'on entend est très intéressant. Il est surtout très intéressant d'étudier l'immigration, car on en apprend tous les jours.

Comme disait M. D'Amours, cette semaine, on a eu la chance d'aller dans une école. Ça nous a sorti de notre bulle. On a vu la réalité d'une autre façon, et on a entendu des parents et des élèves. Les jeunes ont davantage la chance de s'intégrer que les personnes un peu plus âgées, vous vous en rendez compte.

Un peu plus tôt, on a beaucoup parlé des acquis. Je ne suis jamais à l'aise avec les acronymes, mais j'aimerais lire une des recommandations de la SANB:

Une uniformité des reconnaissances des acquis au niveau du Canada afin que les reconnaissances internationales soient simplifiées. Actuellement un diplôme n'est pas toujours reconnu d'une province à une autre alors il est du devoir de chaque province de créer des liens avec les différents pays pour pouvoir établir des équivalences, il s'agit d'une procédure très compliquée et très fastidieuse.

Essentiellement, la reconnaissance des diplômes étrangers relève des gouvernements provinciaux. C'est malheureux, on veut faire notre part, mais chaque gouvernement et chaque province a ses propres critères de reconnaissance de diplômes à l'étranger. Par exemple, le Québec, au cours des dernières années, a signé des ententes avec la France pour la reconnaissance de certains diplômes et acquis professionnels, comme pour les sages-femmes et les

médecins. Cela démontre qu'il est possible pour un gouvernement provincial de le faire.

Pourriez-vous expliquer comment vous voyez le rôle du gouvernement fédéral dans ces initiatives, s'il vous plaît?

• (1025)

M. Jean-Marie Nadeau: Je vais demander à Anne-Lise de répondre.

Mme Anne-Lise Blin: L'entente qui a été conclue entre la France et le Québec est très intéressante. Cependant, le fait que chaque province doive faire ces démarches ne facilite pas les choses, car ça représente seulement la francophonie... Il faut que les représentants d'une province aillent voir tous les pays francophones, ce qui n'intéresse pas forcément un gouvernement provincial. En effet, il faut aller négocier avec les pays francophones pour obtenir des reconnaissances des acquis.

S'il y avait une uniformité de la reconnaissance des acquis, ne serait-ce qu'au Canada, cela faciliterait la tâche de chaque province.

Mme Sylvie Boucher: Dès qu'on essaie d'établir cette uniformité, souvent, on se fait dire qu'il s'agit des champs de compétence provinciale. Il faut donc toujours faire attention.

Mme Anne-Lise Blin: Je comprends.

Mme Sylvie Boucher: La réalité qu'on a vue, qu'on a sentie sur le terrain lorsqu'on est allé à l'école, mardi, va au-delà des gouvernements. Ça va au-delà de ce dont on parle ici. L'intégration se fait beaucoup aussi par l'intermédiaire des êtres humains et de la communauté.

Mme Anne-Lise Blin: Tout à fait.

Mme Sylvie Boucher: J'ai posé une question mardi: restez-vous en contact constant avec les communautés francophones? Les immigrants, qu'ils viennent de l'Afrique, de la Turquie, de la Colombie ou du Salvador, ont-ils un contact fréquent avec vos organismes, afin de leur démontrer ce qu'est vraiment la francophonie? Est-ce que c'est le cas pour chaque organisme?

Mme Anne-Lise Blin: C'est le cas. Au Nouveau-Brunswick, plusieurs organismes s'occupent de l'intégration dans les communautés. On reconnaît que la raison principale du succès que l'on constate sur le plan de l'intégration vient justement de l'accueil chaleureux des Acadiens et du Nouveau-Brunswick. L'accueil communautaire est vraiment très important. Oui, il faut trouver un emploi. Bien sûr, sans emploi, on ne reste pas non plus, mais même avec un emploi, si l'aspect communautaire est absent, les personnes repartent de toute façon.

Chaque organisme travaille beaucoup sur le plan de l'intégration communautaire. C'est pourquoi on est en train de développer davantage d'organismes. De plus, grâce à mon poste, on va essayer de les coordonner pour pouvoir échanger sur les bonnes pratiques et réaliser quelque chose de plus uniforme sur le plan provincial.

Mme Sylvie Boucher: J'ai une autre question. Je vais parler surtout du Nouveau-Brunswick parce que c'est la province que je connais le plus, avec le Québec.

Y a-t-il beaucoup de jeunes immigrants chez vous, ou constate-t-on surtout que les parents viennent au Nouveau-Brunswick, d'abord et avant tout?

Le président: Il ne reste plus beaucoup de temps, madame Boucher.

Mme Sylvie Boucher: À l'école, on a constaté que, souvent, la jeunesse est beaucoup plus capable de s'intégrer. En fait, les jeunes deviennent un peu les parents, parce que les vrais parents ont de la difficulté à s'intégrer. Vivez-vous la même chose au Nouveau-Brunswick?

• (1030)

M. Jean-Marie Nadeau: Je n'ai pas de données, mais il est sûr qu'on voit le même phénomène. Je pense que c'est universel. Aussi, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a créé un poste de membre du conseil d'administration pour les néo-Acadiens et on encourage les autres organismes francophones à faire la même chose. D'ailleurs Anne-Lise était anciennement la représentante des néo-Acadiens au sein du conseil d'administration.

Oui, il y a des efforts, et c'est certain que les jeunes s'intègrent beaucoup mieux, c'est clair partout.

Le président: Merci beaucoup, madame Boucher.

On va maintenant compléter le troisième tour de table avec M. Nadeau.

M. Richard Nadeau: Merci, monsieur le président.

On parle de reconnaissance des diplômés et des acquis. Le problème est très complexe. J'ai fait une étude sur l'accès aux études postsecondaires en français à l'extérieur du Québec. Cela remonte déjà à un certain temps, en 1987. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des différences même entre des universités d'une même province. On suit des cours à l'Université de l'Alberta, à la Faculté Saint-Jean qui fait partie de la machine. On ne reconnaît pas ces cours parce qu'ils ont été suivis en français. Les universités se disent indépendantes, mais elles sont quand même subventionnées à 80 p. 100 par l'État. Cela fait partie de l'équation. Imaginez ce que c'est d'une province à l'autre.

J'ai enseigné dans trois provinces et, chaque fois, il a fallu que je suive des cours supplémentaires pour obtenir l'équivalent de la province que je venais de quitter. Imaginez quand un nouveau citoyen arrive et qu'il ne comprenne pas cela! Au Canada, on se demande si un éléphant est de compétence fédérale ou provinciale. On en débat et, finalement, puisque c'est exotique, on conclut que c'est de compétence fédérale. On n'ira pas plus loin, mais il y a cette difficulté.

J'aimerais parler de l'Acadie dans son ensemble, l'Acadie première qui a été déportée de la Nouvelle-Écosse. On y trouve encore des communautés importantes dans le Sud de la province et au Cap-Breton. Je le sais pour avoir travaillé à cet endroit pendant un bon moment. En Acadie, une chose est intéressante. Cela existe et cela pourrait être un modèle. Il s'agit des ententes, par exemple, entre la France et l'Acadie. Lorsqu'un étudiant avait terminé dans son institution et avait été accepté en France, il pouvait revenir chez lui et avoir l'emploi, ou du moins il avait un bagage reconnu.

Monsieur Nadeau, pour revenir à vous, il était question dans votre livre des États souverains avec qui on devrait faire affaire. Pour les provinces, c'est un gros problème à bien des égards. Vous donnez l'exemple de la Martinique. On devrait aller y faire un tour, d'autant plus qu'il fait beau. À Saint-Pierre-et-Miquelon, c'est plus pluvieux, mais quand même il y a des choses qu'on peut faire de ce côté. Vous parliez aussi du CODOFIL, avec nos amis...

M. Jean-Marie Nadeau: De la Louisiane.

M. Richard Nadeau: Nos amis de la Louisiane sont des enfants de la déportation, mais ils ont avec nous un lien historique. En ce qui me concerne, j'ai terminé mes études secondaires au Minnesota et je me suis déjà fait dire: « *Hey, you don't speak English here, you speak American.* » Au moins, ça se ressemblait.

Y a-t-il des éléments que vous pourriez porter à notre attention en prévision de notre rapport, au sujet des ententes qu'on pourrait avoir avec des États, des pays? Tout à l'heure, on parlait du Québec, dans le cas des infirmières et des médecins, mais il y a aussi le cas des jeunes de France qui peuvent entreprendre leurs études postsecondaires ici grâce à des ententes, par exemple. Si je ne me trompe pas, la SANB et la SNA ont fait beaucoup de travail de ce côté-là.

M. Jean-Marie Nadeau: Je crois que le Canada ne profite pas assez des francophonies d'Amérique. On doit féliciter le gouvernement du Québec, à l'initiative de Benoît Pelletier, d'avoir créé les Francophonies d'Amérique. Ça deviendra un outil pour l'avenir. Haïti est un pays qui fait partie du Sommet de la Francophonie et avec qui on devrait avoir des liens privilégiés. Ce serait peut-être un sujet que le Canada pourrait soumettre à ce sommet, soit de mettre sur pied des groupes de travail, au moins au sein des pays francophones, de trouver une façon d'arrimer les diplômés, les acquis et les expériences.

Par exemple, je ne sais pas si, dans le domaine de la plomberie, les tuyaux sont les mêmes en Belgique, au Canada ou au Québec. Il est toutefois certain qu'en ce qui concerne tous les plombiers, avec des cours d'appoint, il y aurait toujours moyen d'accélérer les choses. Donc, on ne pourrait qu'encourager cela.

Il me semble que le Canada ne profite pas assez de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guinée française, d'Haïti etc. Le Québec devrait s'en faire une mission aussi.

• (1035)

Le président: Merci, monsieur Nadeau.

On vient de compléter notre troisième tour. Des travaux du comité sont prévus. Donc, je vous propose un dernier et quatrième tour de trois minutes chacun.

[Traduction]

Je voudrais vous poser une question, monsieur Duncan. Peut-être pourriez-vous me dire si vous avez préparé des rapports. Vous disiez tout à l'heure qu'il faut bien comprendre la réalité sociale et le fait que, sans marge de manoeuvre au niveau des gouvernements... Pourriez-vous donc nous dire si vous possédez des documents...?

Mais d'abord, je vais donner la parole aux membres.

Toutefois,

[Français]

nous allons poursuivre avec Mme Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Merci, monsieur le président.

Je voudrais seulement faire quelques commentaires au sujet du bilinguisme au Canada. Nous sommes tous d'accord pour dire que le bilinguisme nous unifie. Cela fait partie de notre identité canadienne. Alors, quand des gens se demandent si le bilinguisme divise ou unifie, je pense qu'on est tous d'accord sur le fait que ça nous unifie. Cela fait partie de notre identité.

Monsieur Nadeau, en ce qui concerne votre question au sujet du Manitoba, je vais vous aider un peu. En 1999, le gouvernement conservateur de cette province a publié un rapport, « le rapport Chartier ». Un juge avait préparé un rapport pour le premier ministre de l'époque, Gary Filmon. C'est ce rapport qui influence les services en français dans notre province et qu'on utilise depuis 10 ans pour s'assurer qu'il y a des services en français.

En fait, la province du Manitoba reçoit beaucoup d'argent du fédéral parce qu'elle est dans une position où elle a besoin des paiements de transfert. Par conséquent, chaque fois que 40 ¢ sur 1 \$ sont dépensés au Manitoba par le gouvernement de la province, cela vient du gouvernement fédéral. Cela démontre un engagement extraordinaire du fédéral dans notre province. Vous n'êtes pas la seule personne à déclarer que le Manitoba sert de modèle.

Par ailleurs, le rapport de la FCFA, concernant le Nouveau-Brunswick, dit clairement ceci en anglais:

[Traduction]

il faut noter que les effectifs de langue maternelle française du Nouveau-Brunswick n'ont cessé de s'accroître entre 1951 et 1991. Les nombres sont passés de [...] en 45 ans, reflet du dynamisme d'une communauté peu touchée par le transfert linguistique...

C'est vraiment incroyable. Ensuite, on indique que depuis 1991, la population de langue maternelle française est à peu près stable.

[Français]

Le Nouveau-Brunswick est aussi un modèle parce que la population ne subit pas l'effet de l'assimilation, et je souhaite que nous puissions apprendre quelque chose de vous à cet égard.

Je vais partager le peu de temps qui nous est alloué avec M. Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci bien, Shelly.

Monsieur Duncan, vous avez dit que le bilinguisme pouvait être une force pour la séparation ou l'unification. Nous l'avons vu quand nous avons visité cette école d'Ottawa grâce à mon collègue, M. Bélanger. Suite à la rencontre, cette semaine, nous avons vu la nécessité, autant pour les jeunes que nous avons rencontrés que pour les parents, d'avoir non seulement le français mais aussi l'anglais pour langue d'intégration. Que pouvons-nous faire?

Je pense que la plupart des gens, ici, croient que l'existence, la survie et l'épanouissement du français seront mieux servis dans un grand pays uni que dans de petites parties séparées.

Que pouvons-nous faire pour que cela continue après 50 ou 100 ans? Pouvez-vous répondre, monsieur Duncan?

[Traduction]

M. Howard Duncan: Ce que je dirais, brièvement, c'est que les communautés doivent elles-mêmes prendre au sérieux leur efficacité dans ce domaine — en d'autres termes, elles ne doivent pas se voir comme des victimes de forces sociales plus importantes, mais comprendre qu'elles peuvent elles-mêmes opérer des changements. Si l'un des changements qui les intéressent consistait à renforcer

l'unité ou le sentiment d'appartenance à leur communauté, grande ou petite, elles pourraient justement le faire.

Maintenant, existe-t-il des programmes fédéraux qui pourraient les aider à atteindre cet objectif? Eh bien, il existe un vaste éventail de programmes auxquels elles pourraient présenter une demande de financement, mais ce qui me semble très important, c'est qu'une ville, même aussi grande que Toronto, puisse elle-même décider que la diversité est une force et réussisse à concrétiser cette vision. Voilà mon point de vue et celui des chercheurs de Métropolis.

Les petites collectivités pourraient, d'ailleurs, adopter la même attitude. Ce qui compte dans ce domaine, c'est que nous reconnaissons la mobilité des gens, les nombreux choix qui s'offrent à eux et le fait qu'ils sont au courant de toutes ces possibilités.

Il existe une vive concurrence parmi les employeurs pour obtenir des travailleurs et ce sont les milieux urbains qui l'emportent sur les autres en ce moment. Il faut que les communautés prennent conscience de la nécessité d'être efficaces et qu'elles fassent le nécessaire pour le devenir.

● (1040)

Le président: Merci, monsieur Weston.

La parole est maintenant à M. Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Je vais me faire « acadianiser », monsieur Nadeau.

M. Jean-Marie Nadeau: On aime bien les Franco-Ontariens.

L'hon. Mauril Bélanger: Je voudrais revenir rapidement à la question des cibles. Dans votre texte, il est écrit que 5 p. 100 des immigrants sont francophones au Nouveau-Brunswick. Un tiers de la population est francophone.

Qu'a l'intention de faire la SANB, monsieur Nadeau, pour s'assurer que ça monte à au moins un tiers? Êtes-vous satisfait que ce soit un tiers ou si ça devrait être un peu plus élevé pendant un bout de temps?

M. Jean-Marie Nadeau: J'aime bien l'approche de la Nouvelle-Écosse, qui vise plus haut pour, peut-être, atteindre au moins la cible voulue. Ce qui nous a fait le plus réagir est de voir que notre gouvernement, jusqu'à maintenant, dans ses politiques d'immigration, n'a pas ce souci, n'a pas de cible pour les francophones. Pour nous, l'immigration pourrait donc être une menace, alors que ça devrait être, au contraire, une chance. Il est donc très clair que nous visons un taux de 33 p. 100, mais on ne se fait pas d'illusions. On peut se mettre au travail et ce sera peut-être plus facile de s'en parler dans trois ans, si on a fini par l'atteindre.

L'hon. Mauril Bélanger: Je voudrais vous entendre, tous les deux, monsieur Léger et monsieur Nadeau.

Si je me souviens bien, le plan qui a été élaboré par la communauté et le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada a pour cible, à l'heure actuelle, un taux d'environ 1,9 p. 100. On vise à atteindre 4,2 p. 100, ce qui est le pourcentage de la population francophone hors Québec, en 2025. À mon avis, c'est beaucoup trop tard.

Je peux comprendre qu'on ne puisse le faire en deux ou trois ans, mais on parle de 15 ans pour atteindre le niveau actuel. Je voudrais savoir si vous êtes d'accord sur ces objectifs, et si vous avez été consultés lors de leur élaboration?

M. Jean-Marie Nadeau: On l'a peut-être été, mais depuis un an et demi que je suis à la SANB, je n'en ai pas entendu parler.

Jean en fait partie depuis plus longtemps.

M. Jean Léger: Un membre de la communauté participe au comité national. La question a été abordée dans le cadre de ce dernier. Lorsque ce chiffre est sorti, j'étais nettement insatisfait, monsieur Bélanger. Je crois que c'est vraiment trop peu élevé pour susciter un renouvellement. Pour ce qui est de savoir s'il y a une possibilité de changer ça et comment ça a été négocié à Ottawa dans le cadre du comité, je ne le sais pas. Par contre, je vous dis franchement que c'est insuffisant.

J'aimerais revenir sur un point. L'immigration au Canada, c'est de compétence fédérale, n'est-ce pas?

L'hon. Mauril Bélanger: C'est une compétence partagée.

M. Jean Léger: C'est partagé, mais si je comprends bien, c'est ultimement une compétence du gouvernement fédéral, selon la Constitution du pays. En ce cas, pourquoi le gouvernement du Canada laisse les communautés se battre avec les provinces pour obtenir des pourcentage minimums? Pourquoi, n'est-ce pas le gouvernement fédéral qui, lorsqu'il signe une entente avec une province, n'indique pas à celle-ci que la clause sur les langues officielles est là et dicte un pourcentage?

Présentement, on fait en sorte que nos petites communautés cognent à la porte de la province, mais c'est votre responsabilité, au fédéral, d'établir des chiffres. Les recommandations devraient aller dans ce sens.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Léger, je vous remercie de ce très bon commentaire. Je pense que le comité devrait examiner cette question de plus près.

M. Jean Léger: Oui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

Monsieur Godin.

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Je m'excuse d'avoir été obligé de m'absenter plus tôt. Ma présence était requise au Parlement.

M. Léger, vous avez envoyé une lettre à Mme Ambrose à propos d'une demande d'appui à la communauté acadienne et francophone. Vous disiez dans la lettre vouloir rencontrer M. Ken Swain. Dans votre lettre, il était désigné comme le plus haut responsable, en Nouvelle-Écosse. Vous tentez de le rencontrer depuis 2009. Y êtes-vous finalement arrivé?

• (1045)

M. Jean Léger: Non, on n'a pas encore pu le rencontrer. On n'a pas non plus reçu de lettre de la ministre nous disant ce qu'il en était. On a reçu un accusé de réception, mais pas de date officielle pour une rencontre.

M. Yvon Godin: Le fait que la communauté se batte avec la province pour obtenir des chiffres n'est pas suffisant. Il faut en plus qu'elle se batte avec le fédéral pour rencontrer des fonctionnaires en Nouvelle-Écosse.

M. Jean Léger: Je trouve que c'est un manque de respect de la part du gouvernement fédéral envers les communautés qui sont reconnues par ce même gouvernement fédéral. Il y a des

communautés de langue officielle, c'est reconnu. On est financé par Patrimoine canadien. On jouit d'une certaine reconnaissance.

M. Yvon Godin: Faites attention: ils pourraient couper vos fonds. Ne parlez pas trop.

M. Jean Léger: C'est difficile. Avec Immigration Canada, ça l'est clairement. En Nouvelle-Écosse, la gestion de ce ministère ne se fait qu'en anglais. Une personne parle français. Cela mis à part, il y a très peu de capacités au sein de ce ministère.

M. Yvon Godin: Ça divise trop.

M. Jean Léger: Pardon?

M. Yvon Godin: Ça divise trop. Le bilinguisme divise trop.

M. Jean Léger: Cependant, la capacité linguistique de bien des ministères, dont CIC, en Nouvelle-Écosse et probablement dans d'autres provinces, n'est pas suffisante pour appuyer vraiment la communauté.

M. Yvon Godin: On parlait plus tôt de l'accompagnement des arrivants. C'est un aspect très important. On a aussi abordé la question de l'emploi, des gens qui arrivent sans emploi. Je voudrais vous féliciter de mettre l'accent sur ce point. À Ottawa, par exemple, quand on prend un taxi pour aller à l'aéroport, on constate que les chauffeurs sont presque tous ingénieurs, techniciens ou autre chose du genre. Il est simplement inacceptable qu'ils en soient encore à conduire un taxi. Vous faites vraiment des recommandations à cet égard. À mon avis, il est important que les compétences des immigrants qui arrivent au pays soient reconnues. C'est bien de faire venir des immigrants jusqu'ici, mais on ne veut pas qu'ils deviennent prestataires de l'aide sociale.

M. Jean Léger: Un autre facteur peut avoir un impact. Par exemple, si un immigrant francophone qui est ingénieur arrive d'Afrique, ses compétences doivent être reconnues par l'Association of Professional Engineers of Nova Scotia. Cette dernière reçoit tous les documents en anglais et n'a pas la capacité de les traduire. C'est donc un fardeau supplémentaire pour nos immigrants francophones. On a connu l'expérience au niveau provincial, même en Nouvelle-Écosse.

M. Yvon Godin: En général, vous devrez vous assurer que le fédéral assume le coût de la traduction de ces documents.

M. Jean Léger: Il faudrait au moins appuyer les ordres professionnels, les sensibiliser à la nécessité d'offrir des services dans les deux langues officielles et de disposer de certaines ressources pour ce qui est du français. Autrement, c'est un fardeau supplémentaire pour les immigrants.

Le président: Merci.

M. Yvon Godin: Comment les choses se passent-elles en Nouvelle-Écosse pour les gens qui viennent étudier à l'université et qui peuvent ensuite immigrer au Canada?

Est-ce que certaines personnes viennent étudier en Nouvelle-Écosse et y restent par la suite?

M. Donald Kenny: Je dirais que c'est surprenant. La majorité des immigrants qui se trouvent en Nouvelle-Écosse y restent. Ils demeurent des immigrants francophones parce qu'à l'intérieur de la communauté métropolitaine d'Halifax, qui compte 400 000 personnes, il y a 12 000 francophones. C'est une petite communauté à l'intérieur de la communauté.

Ces mêmes immigrants passent par la FANE à l'étape de l'accueil, ou par l'université pour recevoir une formation ou participer à des stages. On les revoit dans la communauté par la suite — à la messe, par exemple. Les immigrants nous saluent et s'intègrent. Je suis une personne très simple. Je dis toujours qu'au bout du compte, s'ils ont du travail et qu'ils sont bien traités, ils vont rester.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Godin.

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le président, j'aimerais obtenir un éclaircissement. M. Léger a mentionné que, lorsque les ingénieurs de la Nouvelle-Écosse reçoivent le document en anglais, ils ont de la difficulté.

M. Jean Léger: Je m'excuse. J'aimerais rectifier cela. Lorsqu'un immigrant francophone envoie ses documents en français, il y a problème parce que l'ordre professionnel n'est pas en mesure de traduire les documents.

M. Jean-Claude D'Amours: Je vous remercie de la clarification.

Le président: Nous allons compléter le tout.

Monsieur Nadeau, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Richard Nadeau: Bien sûr.

Le président: Allez-y.

M. Richard Nadeau: Un peu plus tôt, monsieur Léger, vous vouliez répondre à la question touchant à la France et l'Acadie, à la formation des élèves, ainsi de suite. Je pense que vous aviez des commentaires à ajouter. Allez-y.

M. Jean Léger: En ce qui concerne les relations de l'Acadie avec les autres pays de la Francophonie, je crois que le gouvernement

fédéral pourrait appuyer, entre autres, les programmes de mobilité de la jeunesse. On parle du Programme vacances-travail et d'entente France-Acadie où on permet la mobilité de la jeunesse. Je pense que la mobilité de la jeunesse à l'intérieur de la Francophonie internationale serait une chose intéressante. Ces liens devraient être renforcés.

En ce moment, la Société Nationale de l'Acadie est en train de développer une entente avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse avec la France pour faire venir des stagiaires français en Acadie. Je crois que cela devrait être appuyé par le gouvernement fédéral puisque lorsque les jeunes viennent chez nous, ils découvrent le Canada en plus de découvrir l'Acadie. Parfois, ils ont le goût de rester chez nous. Cela fait du recrutement d'immigrants francophones, si on veut.

● (1050)

Le président: On en a une preuve vivante devant nous, n'est-ce pas, monsieur Nadeau? Merci beaucoup.

Je vais maintenant remercier nos témoins. Je vous invite à quitter la salle, aller à l'extérieur et attendre un peu. Je vais garder les membres du comité parce que l'on doit adopter un rapport. Ensuite, je vais vous les rendre puisque je suis certain qu'ils ont le goût de vous saluer.

On siégera donc brièvement à huis clos. Je demande aux membres du comité de rester à leur poste. On va vous distribuer les documents pour le rapport.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>